LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.054 — QUARANTIÈME ANNÉE — VENDREDI 30 JUILLET 1915

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. — Réclames : 1.75. — Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr — Chronique Locale : 10 fr.
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Contrôle nécessaire

C'est une question délicate que celle du contrôle parlementaire dont se sont si activement occupés ces jours-ci les différents groupes du Palais-Bourbon. Mais c'est une question qu'il était indispensable de régler aussi nettement que possible non pas seulement dans l'intérêt du Parlement, mais aussi et surtout dans celui de la Défense nationale. Car le bon fonctionnement des divers services de la Défense nationale exige la garantie d'un sérieux contrôle.

Or, qui serait plus autorisé que les représentants du pays pour remplir ce rôle et pour accomplir cette tâche ?

Nous savons bien qu'il est devenu de bon ton, en certains milieux, de cribler de critiques et de tourner en dérision les hommes et les choses du Parlement. Et s'il faut dire toute notre pensée, nous devons reconnaître que les erreurs ou les fautes des parlementaires ont, en vérité, trop souvent paru justifier un pareil état d'esprit. Prenons garde cependant que c'est avec les exagérations de cet état d'esprit antiparlementaire que l'on a réussi à renverser les régimes de liberté ! Qu'on le veuille ou non, il n'y a pas de régime de liberté possible en dehors d'un Parlement libre. Là où le pays n'a pas le droit d'exprimer ses vœux et ses volontés par l'intermédiaire de représentants librement élus, il ne peut subsister, sous quelque appellation qu'on le désigne, qu'un régime suspect, qui est fatalement un régime d'arbitraire pour le pouvoir et un régime de servitude pour la nation.

Il est vrai, objectera-t-on, que nous sommes en temps de guerre et que le temps de guerre nécessite, même en régime de démocratie, quelques restrictions aux libertés dont jouit le pays. Nous le voulons bien. Mais, par le fait de la censure nous n'avons déjà plus de liberté de la presse. Si après avoir supprimé la liberté de la presse on prétendait supprimer encore tous les droits du Parlement, que resterait-il ?

Nous maintenons pour notre part que ces droits du Parlement doivent être respectés, et que parmi ces droits, le droit de contrôle apparaît, à l'heure actuelle, comme celui dont l'exercice est le plus utile aux grands intérêts de la nation.

Les grandes Commissions parlementaires, à la Chambre comme au Sénat, ont déjà pratiqué, depuis les débuts de la guerre, cette mission de contrôle et certaines d'entre elles ont fait incontestablement de l'excellente besogne. Le jour où l'on pourra écrire en détails l'histoire parlementaire de ces quelques mois, on apprendra, par exemple, quels précieux services la Commission sénatoriale de l'armée a rendus à la cause de la Défense nationale par ses énergiques interventions, notamment à propos de la question de la fabrication des munitions et du matériel d'armement. L'opinion publique se trouvera alors contrainte de rendre pleine justice à quelques-uns de ces parlementaires qu'on a l'habitude de traiter avec une si impitoyable ironie ou avec une si dure rigueur.

Il importe donc que cette excellente besogne ne soit pas interrompue, mais au contraire, qu'elle soit encouragée et élargie.

Il était en tout cas devenu nécessaire d'établir les conditions dans lesquelles elle pourrait et devrait être accomplie afin qu'il n'y eût pas d'une part de fâcheux obstacles opposés à l'exercice du droit de contrôle parlementaire et afin que d'autre part il n'y eût pas de pénibles froissements entre les parlementaires et le gouvernement. Il fallait, en somme, en arriver à préciser le statut du droit de contrôle. Et c'est à quoi l'on s'occupe depuis quelques jours.

Les différents groupes du Palais-Bourbon qui ont discuté et délibéré là-dessus, et qui représentaient toutes les opinions de la Chambre, n'ont pas tous envisagé de la même manière les détails d'application du droit de contrôle. Mais sur le principe, tous ont été d'accord. Et cet accord s'est affirmé par le vote de l'ordre du jour publié hier, ordre du jour par lequel « les délégués de tous les groupes de la Chambre affirment, à l'unanimité, le droit et le devoir du Parlement d'exercer son contrôle, élément essentiel de la Défense nationale ».

Par l'exercice de ce droit, par l'accomplissement de ce devoir, le Parlement pourra travailler utilement pour cette cause sacrée de la Défense nationale qui doit de plus en plus associer tous les efforts et grouper toutes les bonnes volontés du pays.

CAMILLE FERDY.

LA QUESTION DES VINS DE SUCRE

Le ministre de l'Agriculture s'oppose aux conclusions du rapport de M. Artaud

Paris, 29 Juillet.

M. Emmanuel Brousse, député, a demandé à M. le ministre de l'Agriculture quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard des délibérations prises par le Syndicat des négociants en gros des vins et par la Chambre de Commerce de Marseille, approuvant les conclusions du rapport de M. Artaud, qui tendent à l'autorisation de produire en vins de sucre le cinquième de la récolte déclarée de 1914, pour parer à l'insuffisance, aujourd'hui certaine de la récolte de 1915.

Voici la réponse du ministre parue aujourd'hui à l'*Officiel* :

Le département de l'Agriculture n'a pas été saisi officiellement des délibérations prises par le Syndicat des négociants en gros et par la Chambre de Commerce de Marseille, approuvant les conclusions du rapport de M. Artaud, tendant à l'autorisation de produire, en vins de sucre, le cinquième de la récolte déclarée de 1914.

Le ministre de l'Agriculture estime que la prise en considération d'une proposition de cette nature aboutirait au mouillage des vins.

En conséquence, une telle proposition rencontrerait, de sa part, une opposition irréductible.

A nos Soldats

Depuis le début de la guerre, M. Octave Mirbeau s'est abstenu de parler et d'écrire. L'auteur de tant d'œuvres puissantes, qui sut être à de certaines heures un prodigieux journaliste, se condamnait au silence. Cependant, dans sa solitude de Cheverchemont, une lettre touchante vint un jour — il n'y a pas longtemps — le supplier. C'était une femme de grand cœur qui lui demandait, pour une brochure destinée à nos soldats, quelques lignes, quelques phrases, un mot... M. Octave Mirbeau ne sut pas refuser puisqu'il s'agissait de rendre hommage au permanent héroïsme de la France en armes. Et il écrivit... C'est un acte de foi dans la France combattante. M. Octave Mirbeau nous a fait l'honneur de nous en donner la primeur. Le voici :

Tant que durera la guerre, mes chers amis, je ne veux rien écrire. Le danger qui vous menace, votre courage intelligent et tranquille absorbent ma pensée. Trop malade pour aller vous voir, je m'efforce à vivre en vous et ce n'est pas assez de tout mon être pour vous suivre minute par minute.

Ecrire ? Réfléchir sur moi-même ? Mais vous m'avez tout pris !

On me demande de vous insuffler du courage. Je n'en aurai pas l'impudence. Abrité par vos jeunes corps, j'ai le sentiment que ce serait vous faire injure que d'aligner pour vous des phrases héroïques.

Vous avez pu par des actes manifester une foi que des mots ne peuvent exprimer.

Parcourez les récits de vos propres combats, là seulement vous trouverez de quoi stimuler votre ardeur.

Je suis émerveillé de votre endurance et, parfois, songeant aux engins que l'Allemagne invente pour vous accabler, je me demande : « Comment font-ils ? »

Alors, à la grille de mon jardin, paraît un des vôtres, un blessé. Je l'accueille. Je l'interroge : « Comment faites-vous ? »

Il s'installe, il sourit, il me raconte des choses inouïes et je me sens ému jusqu'aux larmes.

C'est vous dire, mes chers amis, combien je vous aime et vous admire.

Votre nature loyale de Français a trouvé dans les événements de quoi la fortifier.

Tandis que l'ennemi s'est jeté dans la bataille avec le goût du meurtre et le désir du lucre, vous y êtes allés, vous, calmement, pour la sauvegarde de vos droits. Votre acte s'expliquait par lui-même ; aucun recours au mensonge n'était nécessaire.

Dès la première minute, vous avez compris qu'une ambition mauvaise voulait faire de vous ses victimes et, par une intelligence spontanée de votre rôle, vous vous en êtes faits les justiciers.

Le danger où vous vivez vous a mis en face de la vie tout entière. Ce qu'elle comporte de grave vous est apparu. Vous vous libérez des faiblesses coupables qui sont notre lot commun. Car vous n'avez rien à craindre et par conséquent rien à dissimuler, vous qui, depuis de longs mois, vous exposez à la mort avec tant de simplicité.

Après la victoire qui sera, que vous nous donnerez, vous reviendrez avec cette habitude de franchise pour laquelle j'ai toujours lutté. Vous ne jouerez pas avec la vie, vous en aurez le goût austère.

Ainsi, mes chers amis, à toutes vos gloires s'ajoutera l'intime fierté... Comme nous vous serrerons sur nos cœurs, ce jour-là !

Octave MIRBEAU.

EN CAMPAGNE

En Argonne

Du front... Juillet.

Il sera permis, il sera indispensable d'écrire, au lendemain de la victoire, l'épopée quotidienne qui, depuis des mois, barre les défilés de l'Argonne à la ruée en masse comme aux pointes localisées, à l'effort ininterrompu et furieux, soutenu par une débauche métallurgique et chimique, que précipite le kronprinz avec une furie démente.

La semaine du 14 Juillet a, dans ce chapitre titanesque, inscrit une page dont les communiqués — scrupuleusement exacts, mais résumés jusqu'à la sobriété, — ont affirmé l'importance sans pouvoir rendre l'aspect...

Imaginez des hommes dont, de par les circonstances mêmes, l'esprit se reportait invinciblement vers ce que comportait habituellement l'anniversaire — bals, réjouissances, fêtes, pour les uns ; enseignement civique, libération de conscience et d'action pour les autres — singulièrement stimulantes au moment où la défense nationale et européenne est poursuivie...

Imaginez-les : « alertés » à 3 heures du matin, au fond d'un moulin vétuste, conduits à travers des sentiers humides d'une pluie hors de saison et arrêtés au cours d'un fossé, au bord d'une route jonchée par des automobiles d'ambulances et de convois de munitions...

Tout proche, le grondement du canon, puissant et constant.

Non pas du canon accoutumé à l'une des Trois-Glorieuses, allègre et strident, de commémoration, — mais du canon grave et lourd d'attaque et de résistance.

Imaginez-les : figés dans l'immobilité — parce que l'ordre le voulut, — impatients jusqu'à l'énervement, et regagnant dans la nuit leur cantonnement provisoire sans avoir pu « fraterniser », comme leurs officiers le désiraient autant qu'eux.

La Patrie et sa défense voulurent une autre célébration...

Voyez-les le surlendemain : ils remontent en première ligne... La relève est longue et pénible ; la route est encombrée ; les tuyaux sont pleins ; un obus tombe au milieu d'une compagnie...

Sans à-coups cependant, magnifiquement, chacun rejoint la place assignée, celle qui fut défendue hier et qui sera transmise demain.

Ici, aux créneaux ; là, rangeant méthodiquement les sacs et équipements, témoins de la lutte non close ; ailleurs stérilisant l'eau ; plus loin épluchant les légumes frais que le convoi apporte « quand même »...

Et, toute proche, une moissonneuse-lieuse, fracassée par un « 105 », se rouille sous un taillis artificiel, à l'entrée de la tranchée...

Paul COULON.

Lire à la 4e page

FILS DE FRANÇAISE

362e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 29 Juillet.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

En Artois, bombardement habituel au cours de la nuit. Dans le secteur de Souchez, quelques combats à coups de grenades et de pétards.

En Argonne, lutte de bombes et de torpilles.

Dans la région de Bagatelle, et à Courte-Chausse, près de Saint-Hubert, ainsi que dans le bois de Malancourt, nous avons fait sauter, à la mine, plusieurs postes allemands.

Dans les Vosges, au Lingekopf, dans les positions conquises le 22, nous avons relevé deux cents cadavres allemands et trouvé deux mitrailleuses, deux cents fusils et une grande quantité de munitions et d'équipements.

Les troupes allemandes ont laissé sur le terrain, au Barrenkopf, plus de quatre cents cadavres.

Le nombre exact des prisonniers faits au cours des derniers combats des 27 et 28 juillet, est de deux cents.

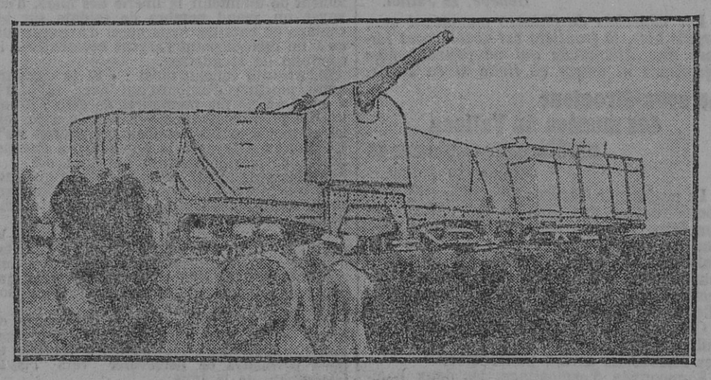

Un Train blindé

CROQUIS DE GUERRE

Un Quai qui ressuscite

Le quai de Rive-Neuve renaît à la vie, et c'est la guerre qui a fait ce miracle.

Depuis longtemps, ce quai dévoré de soleil, servait d'habitacle aux peintres dont les ateliers sont autant de miradores ouverts sur le plus beau décor du monde. Il sommeillait dans un torpeur ronronnante. Des marchands de friture y installaient leur fourneau et les marchands d'appâts pour la pêche la collection multicolore de leurs fruits de mer. On y mangeait debout des coquillages arrosés de vinaigre et l'on y flânait du matin au soir. Des artilleurs nonchalants regagnaient par ce chemin leur caserne du fort Saint-Nicolas, et les bonnes d'enfants les jardins du Pharo, escortées par les étudiants de l'Ecole de Médecine.

En fait de véhicules, quelques rares charrettes point pressées, l'omnibus Décanis « Chapitre-Pharo », vestige dernier d'une locomotion abolie, et quelques fiacres découverts promenant des couples étrangers et qui commençaient ou finissaient par cette route poétique le classique tour de la Corniche.

Les cicerones expliquaient aux touristes que le quai de Rive-Neuve avait eu jadis son importance aux temps lointains où Marseille n'avait pas encore ses ports modernes ; et comme pour attester ce rôle joué dans le passé, quelques beaux voiliers aux noms sonores comme leur carène, s'obstinaient à déverser périodiquement des cubes de marbre d'Italie et des poutres de Norvège.

Rive-Neuve n'était plus guère qu'un motif de promenade pour les Marseillais sensibles aux beautés de leur Port-Vieux, aux féeries toujours nouvelles du crépuscule, et une source d'admiration pour les étrangers, notamment pour les Parisiens, qui viennent régulièrement le découvrir.

La guerre a mené à Rive-Neuve des vapeurs, de gros *cargo-boats* épais, soufflant, sifflant, grinçant, dont le déchargement peut, à la rigueur, s'accommoder d'un outillage rudimentaire.

Dans la première partie comprise entre le Canal et la place aux Huiles, des chalands ont accosté. On en tire une multitude de choses disparates : des ronds de paille tressée, des saumons de plomb, des caisses d'outillage, etc. Tout cela est aligné, arrimé, entassé, empilé, accaparant plus de la moitié de la largeur du quai. Des débardeurs vont et viennent, traînant leur « diable » dont les roues claquent sur le pavé, dans un mouvement incessant de chantier en œuvre.

La seconde partie du quai, celle qui va de la place aux Huiles au bassin du Carénage, est plus caractéristique encore. Quatre ou cinq grands vapeurs, danois, espagnols, grecs, sont amarrés bord à bord, si rapprochés qu'ils semblent se soutenir l'un l'autre, et que les hommes de l'équipage pourraient, en se penchant, s'offrir une cigarette pardessus le bastingage.

Ceux qui y sont en ce moment débarquent des arachides. Des claies de bois sont dressés sur le bord de l'eau, fermant le chantier. Au milieu, des trépieds faits de trois bâtons soutiennent des morceaux de toile de sac pendus à deux ficelles qui servent de tente à des hommes qui secouent un crible. Sur le pont des bateaux, c'est le va-et-vient des débardeurs, les épaules ployées sous le sac qu'ils viennent déverser au bout de la planche, comme des baigneurs prêts à plonger. La charge coule et roule sur le tas qui monte, avec un bruit de billes, dans un envol de poussière jaune qui va saupoudrer le quai et les passants et les trottoirs et les maisons. Sous cette poussière huileuse le pavé disparaît et le pied y marque comme dans le sable d'une plage.

Car le quai est souillé maintenant, souillé de toutes les poussières et de toutes les boues du travail, souillures naturelles et logiques préférables à la propreté anormale de naguère, cette propreté un peu triste des choses qui ont perdu leur destination.

Rive-Neuve c'est le vétéran qui a repris du service. Ce n'est point un quai moderne, outillé, perfectionné, où le travail se fait automatiquement à grand renfort de treuils de grues électriques, d'aspirateurs, et où l'effort humain disparaît dans la machinerie. C'est un bon vieux quai, un bon vieux quai d'autrefois, évocation de l'époque lointaine où l'on voyait des hommes à bonnets rouges courir, le torse nu, sur les planches souples et des tas gigantesques de blé doré briller au soleil.

ANDRE NEGIS

IL Y A UN AN

Jeudi 30 Juillet

Les premiers combats sont engagés sur les points vulnérables de la frontière serbe. Belgrade, notamment, dégarnie de troupes, est, depuis deux jours, l'objet d'un violent bombardement, et l'on assure, dans la soirée, que les troupes autrichiennes seraient entrées dans la capitale. Les Autrichiens auraient, d'autre part, commencé les hostilités contre le Monténégro en bombardant le mont Lovcen avec la grosse artillerie de leurs navires de guerre.

La situation européenne est de plus en plus tendue. C'est de Saint-Pétersbourg et de Berlin qu'on attend seulement la clé de la situation dans le sens de la paix ou de la guerre. Malheureusement, l'Allemagne poursuit son double jeu, et par les manœuvres obliques de sa diplomatie, tend à rendre tout accord impossible. Après s'être opposée à l'intervention anglaise, elle adresse à la Russie une demande impérative d'explications au sujet de la mobilisation des corps d'armée russes sur la frontière autrichienne.

Pendant ce temps, l'activité militaire la plus grande règne en Allemagne, et déjà on signale les évolutions suspectes en Belgique d'un dirigeable allemand.

En France, M. Viviani, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, a des entrevues successives avec les ambassadeurs de la Triple-Entente et avec les représentants des divers groupes parlementaires. Des mesures de précaution sont prises au point de vue militaire et maritime. En ce qui concerne la situation financière, il est décidé de rapporter au 31 août la liquidation du 31 juillet ; la Banque de France décide de remettre en circulation des billets de banque de 20 et de 5 francs.

A Marseille, un vif mouvement se manifeste en gare et sur les quais, par suite du rappel des permissionnaires militaires. En Bourse, les affaires sont nulles.

Les Ouvriers du Creusot au général de Maud'huy

Le Creusot, 29 Juillet.

Profondément touchés par la lettre du général de Maud'huy, les ouvriers lui ont répondu par l'intermédiaire de leur directeur.

Mon général,

Oui, mon général, nous travaillons sans arrêt, jour et nuit et jours de fêtes, conscients des services que nous devons rendre à nos vaillants frères d'armes qui luttent sur le front.

« Qu'ils comptent sur nous, comme nous comptons sur eux, en admirant leur merveilleuse bravoure.

« Merci, de tout cœur, mon général, pour votre haut et vibrant encouragement. Vous pouvez être assuré que nous emploierons toute notre énergie à y répondre dignement. N'êtes-vous pas au premier rang de ceux qui conduisent nos armées à la victoire ?

« Pour le personnel ouvrier de l'usine du Creusot, *Signé*, le directeur : BASSAL ».

LA GUERRE

Notre action aux Dardanelles

LES ALLIÉS OCCUPENT L'ILE DE MYTILÈNE

Paris, 29 Juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. Ils se sont entretenus de la situation diplomatique et militaire.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 29 Juillet.

Une longue dépêche du correspondant du Times *à son journal nous apporte des renseignements impressionnants sur la bataille de Pologne. Les pertes y sont terribles des deux côtés. En Allemagne, les trains de blessés arrivent sans discontinuer, et le même correspondant de guerre ajoute que l'ennemi envoie des renforts en quantité inimaginable. On se rend compte, en effet, que l'acharnement de la lutte n'a d'égal que ses dimensions gigantesques.*

Quel qu'en soit le résultat stratégique, il semble bien que les Austro-Allemands sortiront de cette terrible épreuve considérablement diminués.

Nos alliés, en dépit de l'insuffisance de leur matériel, offrent une résistance admirable, et j'avoue, pour ma part, que je ne croyais point qu'ils puissent retenir aussi longtemps l'ennemi devant Varsovie.

A l'heure actuelle, ils ont probablement évacué cette ville, pour échapper à l'étreinte qui les menace et à laquelle ils doivent se soustraire à tout prix, afin de reporter plus loin la bataille d'extermination.

En Alsace, les Allemands débusqués des sommets qui commandent la vallée de Munster, organisent leur défensive, car ils se bornent à se défendre dans cette région, et c'est ce qui explique que nos succès sont lents. C'est aussi ce qui en fait le prix.

En Argonne, le kronprinz renouvelle sans cesse ses attaques en vue de couper la voie du chemin de fer de Verdun. Il ne réussit qu'à faire tuer son monde.

MARIUS RICHARD.

L'Attaque des Dardanelles

Le Sous-Marin « Mariotte » aurait été coulé

L'équipage serait prisonnier des Turcs

Paris, 29 Juillet.

Le grand-quartier général turc annonçait, hier matin, que le sous-marin français Mariotte *avait été coulé par un torpilleur turc dans le détroit et que trente et un hommes de l'équipage avaient été faits prisonniers.*

Au ministère de la Marine où nous nous sommes renseignés, dit le Petit Journal, *il nous fut déclaré qu'aucune nouvelle de ce genre n'était parvenue à Paris.*

Paris, 29 Juillet.

Le ministère de la Marine nous communique la note suivante :

L'escadre française est sans nouvelles directes du sous-marin français Mariotte, *qui est entré dans le détroit le lundi 26 juillet, à 4 heures du matin, pour opérer dans la mer de Marmara.*

D'après des télégrammes de source turque, il aurait été coulé, et 31 officiers et marins de son équipage seraient prisonniers.

Les Alliés vont occuper Mytilène

Une note anglaise au gouvernement grec

Athènes, 29 Juillet.

Le gouvernement anglais a communiqué officiellement au gouvernement grec la décision des alliés d'occuper provisoirement Mytilène pour des raisons militaires identiques à celles qui leur firent occuper Lemnos.

La note anglaise rédigée en termes amicaux, assure que l'Angleterre et les alliés respecteront les droits souverains de la Grèce, et elle ajoute que, aussitôt que cesseront d'exister les raisons exclusivement militaires, qui nécessitent l'occupation de l'île, les alliés s'empresseront de l'évacuer.

IL Y A UN AN

Les causes de la guerre et la Presse suédoise

Stockholm, 29 Juillet.

Depuis quelques jours, à l'occasion de l'anniversaire du commencement de la guerre, tous les organes importants de la presse suédoise rappellent les événements qui en ont précédé la déclaration.

Quelques-uns s'efforcent de préciser d'où est venue l'étincelle qui amena l'incendie.

C'est ainsi que le *Dagens Nyheter* critique sévèrement la proposition de l'Allemagne d'essayer d'une action médiatrice, proposition qui, dit le journal, n'était autre qu'une parodie après le refus par cette même Allemagne d'accepter le projet de conférence.

Le *Goeteborge Posten*, étudiant la même question, arrive à cette conclusion que l'action de l'Autriche-Hongrie, approuvée par l'Allemagne, visait à un but plus vaste qu'à la punition de la Serbie. Elle visait, ou bien à une guerre mondiale, à un moment particulièrement défavorable pour la France, l'Angleterre et la Russie, ou bien, sans guerre mondiale, à une victoire diplomatique des puissances centrales, ayant cette signification qu'elles n'auraient désormais qu'à montrer l'épée pour gouverner l'Europe.

Les musulmans hindous vont célébrer le 4 août

Londres, 29 Juillet.

Suivant une dépêche de Bombay au *Daily Telegraph*, on annonce que les communautés musulmanes hindoues organisent, pour le 4 août, de grandes réunions où des prières seront faites pour la victoire des alliés.

La Destruction de Gerbeviller

Les dommages s'élèvent à 12 millions

Lunéville, 29 Juillet.

On vient de terminer l'évaluation des dommages causés à la petite ville de Gerbeviller, presque complètement détruite par le bombardement et l'incendie.

Les dommages atteindront la somme globale de douze millions.

L'Action russe

Communiqué officiel russe

Pétrograde, 29 Juillet.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

A l'ouest et au sud de Mitau, le 26 juillet, engagements d'avant-gardes à notre avantage.

L'ennemi, s'avançant de Ponivieje, le 26, a été arrêté par nos arrières-gardes, près du village de Souvotch, où le feu de notre artillerie lui a infligé de lourdes pertes.

Sur le front de la Narew, violent feu d'artillerie.

Près de Novogorod, l'ennemi continue ses tentatives pour traverser le fleuve.

Près de l'embouchure de la Chewka, l'ennemi a réussi, le 27, à s'emparer d'une partie de nos tranchées sur la rive gauche de la rivière, mais une contre-attaque l'a rejeté de l'autre côté.

Sur la rive gauche de la Narew, depuis Obrolenka jusqu'à la rivière du Pruth, combat opiniâtre sans changement de la ligne du front.

Sur la rive droite de la Narew, l'ennemi a pris l'offensive contre nos troupes en opérant une contre-attaque au nord de Scrotzk. Près du village de Boudyobremekia, nous avons repoussé six attaques.

Sur la rive gauche de la Vistule, ainsi qu'entre la Vistule et la Wieprz, pas de changements importants.

Entre la Wieprz et le Bug, dans la nuit du 26 au 27, le combat a continué avec une grande opiniâtreté dans la région des villages de Rakoloupy et Maidan-Ostrovsky. Ayant repoussé trois attaques opiniâtres de l'ennemi contre les hauteurs au nord de Maidan-Ostrovsky, nos troupes ont pris l'offensive et se sont emparés de ce dernier village, faisant 1.500 prisonniers.

Dans la région de Groubechow, l'ennemi continue à prononcer des attaques opiniâtres.

Au nord du village de Stepanovitze, nous avons repoussé trois furieuses tentatives de l'ennemi pour rompre notre front et avons infligé à l'agresseur de lourdes pertes.

Au sud de Sokal, nous avons prononcé avec succès une offensive contre les forces ennemies qui ont traversé.

Près de Potourjitza, le 27 au matin, nos troupes se sont précipitées sur les hauteurs occupées par l'ennemi et ont fait de nombreux prisonniers.

L'ennemi a lancé de nouvelles forces pour contre-attaquer. Le combat continue avec acharnement.

Sur le Bug supérieur et sur la Zlota-Lipa supérieure, violents feux d'artillerie et tentatives de faibles détachements ennemis pour avancer.

La mobilisation générale en Sibérie

Londres, 29 Juillet.

Une dépêche de Vladivostock annonce que la proclamation de la mobilisation générale russe en Sibérie est attendue pour mardi.

Les Russes en se retirant ne laissent rien à l'envahisseur

Londres, 29 Juillet.

On mande de Copenhague, au *Morning Post* :

Une dépêche de Berlin assure que les officiers allemands, qui reviennent du front russe, se répandent en lamentations parce que les Russes, en se retirant, détruisent entièrement les villages, les récoltes, etc., ne laissant aux envahisseurs que des flammes.

Les Russes disposent d'un réseau ferré favorable

Genève, 29 Juillet.

Le colonel Feyler examine, dans le *Journal de Genève*, les chemins de fer dont les Russes pourraient disposer au cas où ils accepteraient actuellement la bataille contre les Austro-Allemands et au cas où ils retarderaient ce moment.

Dans l'hypothèse de la bataille acceptée par les Russes, hypothèse que les dépêches ne permettent pas encore d'exclure, le ré-

seau ferré est très favorable, non seulement à une résistance proprement dite, dans la zone fortifiée de la Vistule centrale, mais à une défensive active avec intention de riposte offensive.

Les Russes repoussent toutes les attaques

Genève, 29 Juillet.

On télégraphie d'Innsbruck, en date du 28 juillet, à la *Tribune de Genève* :

Les Russes continuent à résister avec succès et repoussent toutes les attaques.

A Nowgorod, contre-offensive russe, pertes sensibles des deux côtés, pertes allemandes, douze mille hommes.

Au sud de Lublin et de Cholm, une vigoureuse contre-offensive russe a eu lieu du 26 au 27. Les Autrichiens ont abandonné des positions qu'ils avaient dernièrement fortifiées.

Sur le front Zalenszozyi-Bukovine, les Autrichiens sont repoussés jusqu'au Pruth. Dans certains endroits, ils ont dû même repasser le fleuve.

Les pertes allemandes sont formidables

Londres, 29 Juillet.

D'après le *Daily Telegraph*, les pertes des Allemands en Russie semblent formidables.

Les trains ne cessent d'arriver dans les villes allemandes de l'Ouest bondés de soldats blessés.

Les hôpitaux sont combles et on a été obligé d'en installer jusque dans les salles d'attente des gares.

Chaque fois qu'un nouveau convoi arrive, on fait évacuer le public des stations.

La magnifique résistance de l'armée russe

Londres, 29 Juillet.

L'envoyé spécial du « Times » en Pologne télégraphie qu'il a été très fortement impressionné par la résistance magnifique de l'armée russe, dont la position devant Cholm n'est pas immédiatement menacée. Cependant, en raison de la facilité de concentration de l'ennemi, et de son abondance de munitions, il ne faudra pas s'étonner si les Russes sont obligés de reculer vers le Nord.

Je viens d'arriver ce matin du front de Cholm par la route, après un voyage de seize heures. La situation augmente toujours de gravité. Une action très violente se livre dans le voisinage de Piaseczno. Pendant que j'écris, le son des canons fait écho dans les rues de Varsovie. Les positions que les Russes occupent sont sur l'immense ligne de Blonie, qui est extrêmement forte sous tous les rapports.

Il est possible qu'en raison des difficultés terribles que les Allemands ont rencontrées près de Cholm et de Lublin, ils n'essaient maintenant une concentration contre Varsovie. Dans cette région, à l'ouest de la ville, la canonnade indique évidemment une très forte action d'artillerie qui préludera à de grosses attaques d'infanterie.

Dans les positions qu'ils occupent et en répétant leur défense de Lublin et de Cholm, les Russes pourront parfaitement empêcher une victoire allemande. Il est tout à fait possible que les efforts ennemis échouent comme ont échoué, en janvier dernier, les attaques contre Bolimow, encore que le grondement proche des canons et l'arrivée des blessés à Varsovie sont de nature à convaincre la population du caractère critique de la situation. Cependant, les nouvelles qui parviennent du champ de bataille Nord sont bonnes.

Les violentes attaques des Allemands sont toutes brisées et les pertes ennemies sont terribles.

Si l'on considère l'ensemble de la situation, il faut admettre que la Russie joue en ce moment une partie suprême. Il est d'autre part impossible d'exagérer ses sacrifices et la nature terrifiante de la lutte qu'elle livre maintenant sur tous les fronts. Il est certain que les Allemands font une concentration énorme de leurs forces disponibles en arrière de Krasnostaw. Les trains de troupes arrivent de toutes les directions et je ne puis personnellement imaginer où on les a prélevées.

Le nouveau président du Conseil russe

Pétrograde, 29 Juillet.

Le secrétaire d'Etat, membre du Conseil de l'Empire, M. Koulomisine, a été nommé président du Conseil de l'Empire.

Un aéroplane allemand fait une chute à Mitau

Pétrograde, 29 Juillet.

Un aéroplane allemand survolant Mitau est tombé d'une grande hauteur.

Les deux aviateurs ont été tués sur le coup. Ils ont été brûlés par suite de l'explosion du réservoir de benzine.

La Guerre en Orient

La Politique de la Grèce

On dément l'interview de M. Streit

Athènes, 29 Juillet.

Une note officieuse dément que M. Streit ait accordé une interview au journal hongrois *Pester Hirlap*.

M. Streit n'a jamais fait, à qui que ce soit, les déclarations qui lui ont été attribuées, en ce qui concerne la politique extérieure de la Grèce.

L'attitude de la Bulgarie

L'accord turco-bulgare a-t-il été signé ?

Paris, 29 Juillet.

On attend toujours confirmation de la signature de l'accord turco-bulgare.

L'impression s'accrédite qu'en lançant la nouvelle publiée il y a trois jours, le Cabinet de Sofia a voulu surtout rappeler sa note du 15 juin aux Cabinets de la Quadruple-Entente.

Où ira la récolte bulgare ?

Londres, 29 Juillet.

On mande de Bucarest, au *Times* :

La récolte, très abondante, est terminée presque partout. Le gouvernement lèvera probablement l'embargo qui a été mis dès le commencement de la guerre sur l'exportation des céréales, et, comme les Dardanelles sont fermées, 3 millions environ de tonnes iront en Allemagne.

L'intervention de la Roumanie

Les étudiants roumains de Belgique passent en Hollande

Londres, 29 Juillet.

On mande d'Amsterdam, au *Daily Telegraph* :

Suivant des nouvelles de Maestricht, un groupe d'étudiants roumains de l'Université de Liége sont arrivés à Maestricht. Ils auraient été avisés par le consul roumain de se rendre provisoirement en Hollande, en prévision des difficultés éventuelles qui pourraient surgir entre la Roumanie et les empires centraux.

Sur le Front serbe

L'offensive austro-allemande reprendra au mois d'août

Londres, 29 Juillet.

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Athènes télégraphie :

Je reçois d'une personnalité russe bien renseignée des informations d'après lesquelles l'offensive austro-allemande sera reprise au mois d'août sur le front serbe. C'est d'ailleurs là l'opinion prédominante en Serbie.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les primes aux aviateurs qui abattront des zeppelins

Paris, 29 Juillet.

On sait que lord Michelham a offert un prix de mille livres (25.000 francs) pour chaque zeppelin que détruirait un aviateur anglais.

Le *Journal* lui a demandé si les aviateurs français participeraient, le cas échéant, à ces primes magnifiques.

— Cela va de soi, répondit le grand philanthrope, et il n'a jamais été dans ma pensée de séparer vos vaillants aviateurs des nôtres.

Il ajouta que si un zeppelin venait à être abattu par plusieurs pilotes la prime serait à partager entre eux.

La tragique chute de deux aviateurs à Paris

Paris, 29 Juillet.

Le *Petit Parisien* donne le récit d'un témoin de l'accident d'aéroplane qui s'est produit hier, boulevard Victor.

L'avion, dit le témoin du drame, donnait l'impression d'une immense torche lancée dans l'espace. Au moment où il n'était plus qu'à trente mètres du sol environ, on vit au milieu des flammes et de la fumée, un homme, ou plutôt une forme humaine, qui s'évadait de cet enfer et se jetait dans le vide.

On eut dit, se découpant sur un écran rouge, reflets d'incendie, une sorte de croix.

C'était l'aviateur Jean Benoît. Le malheureux heurta le faîte d'une maison, rue du Hameau, et tomba dans la cour de cet immeuble. Il avait le pied droit sectionné et la tête horriblement écrasée.

On ne put l'identifier immédiatement.

Pendant ce temps, l'avion en feu atteignit le sol où il ne forma bientôt plus qu'un inexprimable monceau de débris.

Les pompiers, avec une célérité remarquable, arrivèrent quelques minutes à peine après la chute, et éteignirent l'incendie de l'appareil.

C'est au moment où ils noyaient les décombres du biplan, qu'on découvrit le corps, complètement carbonisé, du mécanicien, dont l'identité fut assez longue à établir. Il s'appelait Mejuin ou Hégouin. Son cadavre, ainsi que celui de Jean Benoît, ont été transportés à l'hôpital Boucicaut, puis au Val de Grâce.

Les aéroplanes invisibles

Paris, 29 Juillet.

D'après la *Gazette de Cologne*, l'Allemagne possède des aéroplanes invisibles.

Un ingénieur allemand, herr Knaubel, emploie pour recouvrir les ailes, une matière spéciale appelée *cellon*. C'est une combinaison chimique de cellulose et d'acide acétique, absolument transparente, aussi élastique que le caoutchouc, et nullement inflammable. Les expériences faites ont prouvé qu'au-dessus de 3.000 pieds, les appareils recouverts de *cellon* sont pratiquement invisibles.

Des aviatiks survolent Gérardmer

Gérardmer, 29 Juillet.

Hier, à 6 heures du soir, un aviatik a lancé quatre obus sur Gérardmer, atteignant un hangar, blessant mortellement une petite fille et blessant grièvement trois soldats et quatre chevaux.

Pourchassé par les avions français, l'aviatik s'enfuit.

Ce matin, à 6 heures, deux autres aviatiks ont lancé six obus, dont un seul a porté, abîmant la toiture d'un bâtiment.

Un taube survole Calais

Calais, 29 Juillet.

Un taube a survolé, ce matin, Calais et Marquise et a laissé tomber quelques bombes, qui n'ont occasionné aucun dégât. Pas de victimes.

Les Etats-Unis et l'Allemagne

Les Allemands ne croient pas à la possibilité d'une guerre

Amsterdam, 29 Juillet.

La *Gazette de Voss* publie une lettre signée de M. Edouard Meyer, professeur à l'Université de Berlin, et relative à l'affaire du *Lusitania*.

Le signataire de cette lettre s'élève contre ce qu'il appelle la politique anglophile, dans laquelle le président Wilson s'est jeté en obéissant à certains sentiments favorables aux alliés et à de puissants intérêts matériels et financiers d'Amérique.

La politique de M. Wilson, dit le professeur Edouard Meyer, est fixe. Il ne peut plus en sortir. Si l'Allemagne ne cède qu'un petit bout de terrain devant les menaces du président, le succès de celui-ci est assuré. S'il n'obtient aucun succès, et nous conservons notre fermeté, alors, il y a toute probabilité qu'il aura perdu la partie.

Même si l'Allemagne n'est pas disposée à faire des concessions, M. Wilson ne pourrait pousser jusqu'au bout sa politique, parce que le parti de la paix est trop fort.

L'Allemagne ne renoncerait pas à la guerre sous-marine

Londres, 29 Juillet.

On mande de Washington, au *Daily News* :

Il ressort de dépêches reçues de Berlin, que l'Allemagne éprouve une certaine perplexité en ce qui concerne la réponse qu'elle doit faire à l'Amérique.

On dit que le parti de l'amiral von Tirpitz a mis sur le pays une telle emprise qu'il serait presque impossible à l'Allemagne de renoncer au blocus sous-marin.

Le torpillage des navires marchands paraît obséder l'imagination des Allemands, non seulement qui le regarde comme faisant partie des procédés légitimes de guerre, mais qui se font gloire des actes commis par nos braves sous-marins, comme ils disent. On croit que dans ces circonstances l'Allemagne serait plutôt disposée à risquer une guerre avec l'Amérique que de proclamer la déchéance de son fameux blocus.

La meilleure solution pour l'Allemagne serait de ne pas répondre

Genève, 29 Juillet.

On télégraphie de Washington à la *Gazette de Cologne* que la note américaine satisfait l'opinion publique, mais qu'elle empêche le président Wilson de jamais devenir arbitre.

L'Allemagne, si elle ne peut donner une réponse satisfaisante, ferait mieux de ne rien répondre pour éviter la surexcitation de l'opinion américaine.

La *Gazette de Cologne* ajoute que la meilleure solution est, en effet, de ne rien répondre.

Pour la paix, il est étonnant qu'on ait pu songer à M. Wilson comme arbitre, car un arbitre doit, avant tout, pouvoir comprendre la situation de tous, ce qui manque absolument à M. Wilson.

Les discussions avec Londres et Berlin

Londres, 29 Juillet.

On mande de New-York, au *Daily Telegraph* :

Les publicistes allemands de New-York s'évertuent à persuader au gouvernement de Washington qu'il doit joindre la note à l'Angleterre à sa controverse avec l'Allemagne, et négocier simultanément avec Londres et avec Berlin, en s'efforçant d'aboutir à une base de transaction et à la solution de toutes les questions en litige.

On cherche à faire prévaloir cette thèse que si le président Wilson se livre à cette procédure d'atermoiment, il pourra bien se faire qu'il se trouve dans la situation d'un médiateur mondial en vue de la paix.

Cette amorce ne semble pas très séduisante pour le gouvernement de Washington, qui se rend bien compte que les discussions avec Londres et avec Berlin ont un caractère fort différent.

Dans la discussion avec l'Angleterre, il s'agit surtout de modalités plutôt juridiques, tandis que dans la discussion avec l'Allemagne il s'agit de questions de principe, qui concernent les droits de l'humanité.

Le premier litige peut être comparé à une affaire de droit civil, l'autre à une poursuite criminelle.

L'Italie contre l'Autriche

La situation à Trieste

Rome, 29 Juillet.

L'*Idea Nazionale* publie une correspondance affirmant que les villas et les maisons endommagées et détruites à Trieste, sont environ 300. On confirme aussi la destruction du monument de Verdi et d'autres monuments dans les promenades et les jardins publics.

L'usage de la langue italienne dans les bureaux est interdit.

A la suite des derniers raids d'avions italiens sur Trieste, le travail des chantiers a été suspendu et les faubourgs de San Giacomo et de Servola, ainsi que les localités de Miramar et de Bedassamare ont été évacuées.

Les autorités militaires et politiques ont abandonné la ville en y laissant, pour les représenter, quelques gendarmes et des agents qui agissent en maîtres.

La nourriture manque totalement, étant saisie par les militaires.

Dans la nuit du 24 juillet, 200 Italiens ont été encore emprisonnés et transportés à Lusiana.

Une jeune fille reçoit la médaille de la bravoure militaire

Rome, 29 Juillet.

On annonce d'Ala qu'en présence de nombreux officiers et représentants des autorités et du public, le général commandant la forteresse de Vérone a remis la Médaille d'argent de la bravoure militaire à Mlle Maria Abriani, qui avait guidé les troupes italiennes lors de la conquête d'Ala.

Les Allemands ne peuvent plus ni entrer ni sortir d'Italie

Genève, 29 Juillet.

Des dépêches de Chiasso annoncent que, depuis hier, la frontière est absolument fermée aux Allemands qui ne peuvent plus désormais ni entrer en Italie ni en sortir.

Le sous-directeur des musées du Vatican arrêté pour espionnage

Rome, 29 Juillet.

Le professeur Georges Schneider-Graziosi, sous-directeur des Musées du Vatican, et son frère Charles, employé dans une banque de Rome, neveux de l'architecte des Palais sacrés, ont été arrêtés par un torpilleur pendant qu'ils accomplissaient une promenade en mer, près des fortifications de l'île de Ponza.

On trouva dans l'embarcation un appareil photographique et un album contenant des relevés de divers panoramas.

Soupçonnés d'espionnage, les deux hommes furent remis aux autorités locales.

L'Autriche retire des troupes de Galicie pour les envoyer contre l'Italie

Londres, 29 Juillet.

On télégraphie d'Amsterdam au *Morning Post* :

« Les journaux hollandais publient une dépêche de Zurich, annonçant que 50.000 Autrichiens venant de Galicie sont arrivés à Laibach, destinés au front italien.

L'attaque de Goritza

Paris, 29 Juillet.

Le correspondant de guerre du *Lokal Anzeiger* écrit de Goritz que l'attaque des Italiens continue avec acharnement.

De Goritz à Montfalcone, des combats d'artillerie d'une violence extrême sont engagés pendant le jour et des assauts d'infanterie ininterrompus leur succèdent pendant la nuit. Ils sont exécutés avec une bravoure et une ténacité extraordinaires et il faut que les troupes autrichiennes aient recours à toutes leurs ressources pour pouvoir résister.

Le bombardement de Goritz a commencé. Plusieurs maisons ont été détruites.

La population de Trieste a fortement diminué. On peut observer, des quais, les combats d'artillerie de Monfalcone.

Les Italiens repoussent toutes les contre-attaques autrichiennes

Genève, 29 Juillet.

On télégraphie de Laibach, à la date du 28, à la *Tribune de Genève* :

Dans la Cadore, l'offensive autrichienne prononcée avec beaucoup de vigueur a été complètement repoussée. Après avoir perdu 400 prisonniers et laissé autant de morts et blessés sur le terrain, ils se sont retirés sur le plateau de Carso. Une contre-offensive autrichienne, au Sud-Est de Podgora a été refoulée, avec des pertes évaluées à deux mille hommes.

Deux nouveaux forts de Gœrtz ont été endommagés par l'artillerie italienne.

Sur le plateau de Doberdo, les Italiens ont repoussé de furieuses attaques ennemies et ont enlevé quelques tranchées. Près de 400 prisonniers sont restés entre les mains des Italiens.

L'anniversaire de la mort du roi Humbert

Rome, 29 Juillet.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Humbert, un service a été célébré au Panthéon, en présence de la reine, de la reine douairière, du duc de Gênes et du duc d'Oporto. La famille royale et les représentants des autorités ont déposé des couronnes au Panthéon.

D'autres services ont été célébrés en présence des autorités et d'une nombreuse assistance dans un grand nombre de villes, notamment à Monza, dans la chapelle expiatoire érigée sur le lieu de l'assassinat du roi Humbert, et à Villafranco, près de Quadrato, lieu historique depuis la bataille de Custoza, en 1866.

Des discours patriotiques ont été prononcés.

Les Autrichiens mitraillent les blessés

Rome, 29 Juillet.

De source officielle, la note suivante est communiquée à la presse :

Les méthodes autrichiennes de guerre sont mises en lumière par l'épisode suivant :

Tandis que, vers la fin de l'action, dans une des journées de la bataille sur l'Isonzo, une colonne de nos blessés descendait d'une hauteur pour prendre place dans des camions sanitaires, un avion ennemi descendit à environ 300 mètres sur les blessés, ouvrant contre eux un violent feu de mitrailleuse.

Les aviateurs autrichiens persistèrent longuement dans ce chevaleresque exploit, faisant des évolutions au-dessus de nos blessés, et continuant de tirer. Heureusement, les dommages causés aux personnes furent peu importants.

Les blessés et le personnel sanitaire protestèrent vivement contre cet acte déloyal et inhumain.

Il est inadmissible que les aviateurs autrichiens ne se soient pas aperçus qu'il s'agissait de blessés, car, d'une hauteur de 300 mètres, les brancards, les pansements et les insignes de la Croix-Rouge étaient visibles.

A la Chambre des Communes

Le discours de M. Asquith

Londres, 29 Juillet.

M. Asquith, en proposant à la Chambre des Communes la clôture jusqu'au 14 septembre, a prononcé un éloquent discours. Il a fait ressortir l'importante tâche accomplie par le Parlement.

Par l'emprunt de guerre, dit-il, le Parlement a convaincu le monde et nos alliés, que nous sommes décidés à aller jusqu'au bout. M. Asquith se montre ensuite fort reconnaissant envers la Russie pour ses vaillants efforts et son endurance et envers l'Italie qui, depuis le commencement de la campagne, avance toujours avec un élan magnifique.

Parlant de la marine britannique, il dit : Un combat glorieux a été jusqu'ici refusé à notre flotte, mais nous ne devons pas moins lui exprimer notre reconnaissance pour la dette de gratitude que nous avons contractée vis-à-vis d'elle, car nous savons que c'est grâce à sa vigilance inlassable que le pays peut aujourd'hui se rire de toute menace d'invasion, et que nous sommes jusqu'à un point inconnu de tous les autres belligérants, à l'abri des ravages et des dangers de la guerre.

Nous avons toujours été une grande puissance navale, mais voyons aussi maintenant quelle est la position de notre armée. Les Communes présentent aujourd'hui un spectacle inconnu depuis des siècles par le nombre des députés ayant revêtu l'uniforme militaire, et il n'y a pas une seule famille représentée ici qui n'ait pas fourni un fils et des frères comme combattants.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'activité du recrutement ne s'est pas un instant relâchée pendant ces douze derniers mois. Les derniers chiffres sont parmi les meilleurs que nous ayons eu à enregistrer depuis longtemps. (Applaudissements).

Passons à notre industrie.

M. Lloyd George, avec l'aide de personnalités professionnelles distinguées, a déjà organisé la production de toutes les choses nécessaires à la poursuite de la guerre sur une base qu'on n'avait jamais envisagée chez nous, mais qui, j'ai la satisfaction de pouvoir l'affirmer, sera absolument adéquate à tous nos besoins.

Mais nous ne nous estimons pas satisfaits en pensant que nous avons rempli notre devoir national en envoyant un flot incessant de recrues nécessaires à l'armée ou aux industries qui s'occupent de la fabrication des munitions. Le devoir de ce pays est non seulement de maintenir la liberté des mers, d'envoyer un grand nombre de soldats sur les champs de bataille, mais aussi d'avancer jusqu'à un certain point l'argent nécessaire à la conduite de la guerre.

M. Asquith conclut ainsi : « Si je compare notre position d'aujourd'hui avec celle d'il y a un an, je me permettrai de dire : A-t-on jamais plus calomnié notre peuple à la fois ici et par delà les mers en prétendant qu'il n'a pas su s'élever à la hauteur des circonstances extraordinaires, et pourtant s'il y a une plus grande calomnie, c'est celle qui suggère que nos alliés n'ont pas pleinement apprécié notre contribution au triomphe ultime de la cause commune.

Le Parlement et le pays inaugurent la deuxième année de guerre dans le même état d'esprit ; ne fournissons aucune arme aux pusillanimes, et surtout aux médisants qui découragent nos alliés et encouragent nos ennemis.

Que le Parlement et le pays conservent ce même esprit d'énergie et de détermination qui, pendant douze mois, nous a inspirés et nous permettra de persévérer vers l'issue triomphale de la lutte.

Le nouveau ministère des Munitions

Londres, 29 Juillet.

Au cours de ses explications sur l'œuvre du nouveau ministère des Munitions, M. Lloyd George dit notamment : « Seize manufactures nationales de munitions ont été établies sur divers points du territoire. Elles permettront d'accroître énormément la production des obus ». En outre, à la suite de conférences entre M. Lloyd George et le ministre français des Munitions et après des entretiens entre des officiers d'artillerie distingués de France et de Grande-Bretagne qui se sont communiqué les enseignements que l'expérience de la campagne actuelle leur a donnés en matière de munitions, il a été décidé de mettre à exécution un nouveau et très vaste programme qui exigera pour plusieurs mois une ample mise à contribution des ressources dont dispose la Grande-Bretagne en matière de travaux et d'ingénieurs.

Pour faire face à cette tâche gigantesque, il faudra crééer immédiatement 10 grandes manufactures nationales supplémentaires dont la direction et le personnel dépendront du gouvernement ; on profitera de l'expérience acquise par les manufactures existantes et dans ce but les nouvelles manufactures seront probablement établies dans le voisinage de ces manufactures.

M. Lloyd George compte que ces établissements seront prêts dans quelques semaines et au plus tard dans quelques mois. Ainsi nos armées recevront un équipement tel que les armées les mieux fournies du monde ne sauraient en avoir de supérieur. La production des munitions va en croissant. Les résultats seront de nature à satisfaire tous les critiques. L'ennemi doit avoir déjà remarqué que nous étions mieux pourvus de bombes et de grenades.

En France

L'or pour la Défense Nationale

Paris, 29 Juillet.

Voici quatre semaines, dit un de nos confrères, que le ministre des Finances a réclamé du patriotisme français le versement de l'or qu'ils détenaient.

L'appel a été entendu.

Pendant la première semaine, le public versa 13 millions 1/3 ; la deuxième semaine, 41 millions 1/2 ; la troisième semaine, 64 millions 1/2 ; la quatrième semaine, plus de 75 millions.

Ainsi en moins d'un mois, 195 millions d'or sont rentrés dans les caisses publiques, de quoi couvrir plus d'un demi milliard d'achats à l'étranger.

Partout, le mouvement, loin de se ralentir, s'accentue sans cesse.

A Reims, ville martyre, la patriotique population, en dépit du passage des barbares et des ruines du bombardement, a offert déjà en plus de son sang, 360.000 francs d'or, combien jalousement gardé jusque-là au plus profond de quelque cave.

Quant à notre encaisse totale au 20 mai dernier, elle était descendue à 3 milliards 907 millions. En dépit de multiples achats à l'étranger, elle n'a pas diminué depuis, au contraire. Notre seule encaisse or atteint aujourd'hui le chiffre de 4 milliards 130 millions, et notre encaisse métallique totale dépasse à nouveau 4 milliards 1/2.

Le personnel des Postes mobilisé

Paris, 29 Juillet.

Dans le contingent des agents et sous-agents des postes et télégraphes rappelés sous les drapeaux, il y a lieu de distinguer :

1º Ceux qui ont été affectés aux services spéciaux de la poste aux armées et des sections techniques de télégraphie militaire.

2º Ceux qui ont été replacés purement et simplement dans le droit commun et remis à la disposition du ministre de la Guerre.

Pour les troupes combattantes, les diverses fonctions de la poste aux armées ou de la télégraphie militaire sont attribuées au personnel de l'administration, soit sur sa demande, soit suivant ses aptitudes professionnelles.

En ce qui concerne le personnel versé dans les troupes combattantes, ont été mobilisés :

1º En commençant par les plus jeunes classes, les catégories d'agents et de sous-agents à l'absence desquelles l'administration a les moyens de suppléer sans risquer de compromettre la marche des services publics qu'elle assume. C'est dans ces conditons qu'a déjà été réalisée la mobilisation de la plus grande partie des sous-agents des classes 1905 inclus à 1910, et que seront prochainement appelés les agents des classes 1909 et 1910 et les sous-agents des classes 1905 inclus à 1910 des catégories non encore appelées.

De plus, les facteurs des postes des classes 1904 et 1903 ont été adjoints aux vaguemestres des corps de troupes avec le grade de sous-officier.

2º Conformément aux vues de la guerre, ont été incorporés les agents et sous-agents anciens gradés qui, pour la presque totalité, ont obtenu au titre militaire (lois du 18 mars et 15 juillet 1889 et 21 mars 1905) l'emploi civil qu'ils occupent.

Dans cette catégorie spéciale d'incorporés, l'administration ne dispose pas des unités de remplacement qui seraient nécessaires pour appliquer, le cas échéant, le roulement préconisé.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 29 Juillet.

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de **M. Paul Deschanel.**

CONTRE L'ALCOOLISME

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à combattre les progrès de l'alcoolisme.

M. Jobert réclame un vote sur l'amendement relatif à la réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

M. Sibille examine les principes de la loi de 1873 sur l'ivresse. Après s'être déclaré partisan de la loi, il invite la Chambre à voter un amendement qu'a approuvé la Commission de législation relatif à la récidive. M. Sibille demande que la faculté soit réservée au débitant de prouver sa bonne foi.

La Chambre aborde la discussion des articles. L'amendement de M. Sibille est adopté ainsi que l'article premier.

M. Lefas défend un amendement tendant à n'appliquer les peines de récidive qu'après une troisième contravention.

L'amendement est repoussé.

M. Barthe demande que les ivrognes récidivistes ne puissent perdre leurs droits de vote et d'éligibilité.

L'amendement de M. Barthe est accepté.

L'article 3 est adopté.

La séance est levée et renvoyée à demain vendredi, 3 heures.

SÉNAT

Paris, 29 Juillet.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à l'interdiction des relations d'ordre économique avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

L'Interdiction de Commercer avec l'Ennemi

Le premier paragraphe de l'article 1er est adopté.

M. Brindeau défend un paragraphe additionnel aux termes duquel la prohibition inscrite au paragraphe 1 ne s'appliquerait, en ce qui concerne les pays situés hors d'Europe, que tout autant que les nations alliées auraient édicté pour leurs nationaux des prohibitions analogues.

Au nom du gouvernement, **M. Briand,** garde des Sceaux, s'oppose à la prise en considération du paragraphe additionnel, qui rendrait inefficace tout le projet de loi. Nous ne voulons pas, dit M. Briand, que des Français continuent à commercer avec des gens qu'ils sauraient être Allemands ou Austro-Hongrois. Tout le monde est d'accord là-dessus ; mais on essaie de trouver le moyen de réduire à leur plus faible expression les difficultés résultant de ces prohibitions. Nous sommes dans un temps de guerre, dur, cruel pour tous les Français ; aucun de nous ne se refuserait à faire des sacrifices à l'intérêt du pays, à l'intérêt général. Le gouvernement considère comme une nécessité de l'heure de créer certains obstacles à certains commerces.

Le garde des Sceaux fait remarquer que si actuellement le décret prohibe tout commerce avec les ennemis, les sanctions à ce décret ne sont appliquées qu'avec mesure. Il dit que le texte soumis au Sénat donne une sorte de conseil aux nations alliées, mais qu'il est bon que la France donne l'exemple.

M. Briand estime que l'adjonction proposée permettrait à des commerçants français de continuer les affaires avec des Allemands établis en Amérique. Il faut, s'écrie le garde des Sceaux, fermer même brutalement toutes les portes pour empêcher nos ennemis subtils de continuer à s'infiltrer chez nous. Après avoir déclaré qu'il n'était pas absolument indispensable de recourir à l'intermédiaire des maisons allemandes pour importer du café en France, M. Briand dit : Nos compatriotes qui combattent les Allemands font de rudes sacrifices à l'intérêt national ; qu'est, auprès de ces sacrifices, la gêne passagère que nous vous demandons d'imposer à certains commerçants ? Nous sommes en guerre avec l'Allemagne. La guerre doit être aussi énergiquement poursuivie sur le terrain économique que sur le terrain militaire.

MM. Brindeau et **Touron** retirent leur paragraphe additionnel.

L'ensemble de l'article 1er est adopté ainsi que l'article 2.

M. Mougeot présente un amendement au paragraphe 1er de l'article 3, tendant à mettre tous les Français contractants sur le même pied, que les contrats aient été passés en deçà ou au delà de la frontière.

Cet amendement est adopté.

Les articles 3 à 7 sont adoptés.

L'article 8 est adopté avec une modification de rédaction.

L'article 9 et dernier est également adopté, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

M. Antonin Dubost fait connaître qu'il a reçu de MM. Astier, Touron et de plusieurs de leurs collègues, le projet de résolution suivant :

« Le Sénat invite le gouvernement à continuer les négociations diplomatiques avec les pays alliés en vue d'arriver à une entente internationale pour l'application des mesures à prendre en ce qui a trait à l'interdiction du commerce avec les Austro-Allemands. »

Ce projet de résolution, accepté par le gouvernement, est adopté.

Les Crédits de Guerre

M. Ribot, ministre des Finances, dépose un projet de loi relatif à l'ouverture de crédits additionnels sur l'exercice 1914 aux ministères de la Guerre et de la Marine. Il donne lecture de l'exposé des motifs.

M. Aimond, rapporteur général, dépose et lit le rapport de la Commission des Finances sur ce projet de loi, qui est adopté à l'unanimité de 262 votants.

Les Viandes frigorifiées

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées. L'urgence est déclarée. La discussion générale est ouverte.

M. Develle a la parole. Le sénateur de la Meuse rappelle que la Chambre a voté le projet du gouvernement autorisant le ministre de la Guerre à passer des marchés destinés à fournir à l'armée 120.000 tonnes de viandes frigorifiées provenant de l'étranger ou de nos colonies. Ce projet avait un caractère d'urgence très net, puisqu'il devait permettre de ménager notre cheptel, si atteint depuis la guerre. M. Develle dit que le projet fut cependant repoussé par la Commission des finances, et qu'il donnait sa démission de rapporteur ne pouvant accepter le contre-projet adopté par la Commission, portant suspension, pendant deux ans, à partir de la signature du traité de paix, des droits de douane sur les viandes frigorifiées. Il constate qu'aujourd'hui, la Commission, par l'organe de son nouveau rapporteur, M. Alexandre Bérard, présente à l'approbation du Sénat un nouveau projet auquel il donne sa pleine adhésion.

Pour procurer à notre pays de la viande frigorifiée de bonne qualité et à bon marché, dit M. Develle, il faut, avant tout, pouvoir trouver en quantité suffisante de la matière première. On prétend que nos possessions d'outre-mer pourraient nous en fournir des stocks importants. Ceci n'est vrai qu'en théorie. L'orateur examine la question pour l'Algérie, l'Afrique occidentale et Madagascar. Il montre que faute de moyens de transports intérieurs, de ports suffisamments outillés, d'appareils frigorifiques, etc., on ne saurait compter sur les ressources de ces régions. On a donc dû rechercher des solutions en portant ses regards dans d'autres directions.

M. Develle dit alors que s'il avait été facile de se procurer des viandes frigorifiques, on n'aurait pas eu besoin de saisir le Parlement, mais que l'Angleterre absorbe presque régulièrement toutes les quantités produites par le commerce. Quant à la population civile, l'orateur dit qu'il n'est pas douteux qu'elle s'habituera à consommer des viandes frigorifiques ou congelées. Aujourd'hui, dit en terminant M. Develle, le prix de la viande est inabordable pour les petites et les moyennes bourses. Nous devons donc nous hâter de prendre des mesures ; ne retardons pas le vote définitif du projet qui nous est soumis, et qui constitue un progrès appréciable, car il permettra d'augmenter les ressources de l'alimentation publique, sans nuire en aucune façon à notre élevage national. (Bravos et applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à demain vendredi à 2 heures et demie.

M. Henry Chéron dépose le rapport fait au nom de la Commission de l'Armée sur la proposition de loi tendant à une plus juste répartition et à une meilleure utilisation des hommes mobilisables.

La séance est levée à 7 heures.

Chronique Locale

Nous apprenons avec plaisir que M. Peyraud, chef de musique au 141e de ligne, vient d'être élevé à la 1re classe de son grade (au choix) après avoir été blessé grièvement et cité à l'ordre du corps d'armée.

D'autre part, M. Ch. Laurens, sous-chef de musique au 40e de ligne, élève de notre concitoyen, M. J.-B. Philip, professeur d'harmonie, vient d'être promu chef de musique.

A tous, nos félicitations.

Conseil de guerre. — Le Conseil de guerre de la 15e région séant au bas-fort Saint-Nicolas a, dans son audience d'hier, présidée par M. le lieutenant-colonel Kervella, prononcé les condamnations suivantes :

B..., caporal au 24e chasseurs, vol militaire; cinq ans de prison.
Défenseur, Me Jaubert.
B..., soldat au 24e chasseurs, vol militaire; un an de prison.
Défenseur, Me Laval.
B..., prévenu civil, complicité de vol militaire; six mois de prison et 500 francs d'amende.
Défenseur, Me Garcin.
B..., prévenu civil, complicité de vol militaire; trois mois de prison et 500 francs d'amende.
Défenseur, Me Garcin.
D..., prévenu civil, complicité de vol militaire; trois mois de prison et 300 francs d'amende.
Défenseur, Me Natalini.
U..., prévenu civil, complicité de vol militaire; un mois de prison et 200 francs d'amende.
Défenseur, Me Natalini.
F..., soldat au 22e colonial, désertion en temps de guerre; deux ans de travaux publics.
R..., territorial de la classe 1895, du recrutement de Privas, insoumission en temps de guerre; deux ans de prison.
R..., soldat de la classe 1915, du recrutement d'Ajaccio, insoumission en temps de guerre ; acquitté.
Défenseur dans ces trois affaires, Me Stefani.
T... et C..., soldats au 2e bataillon de marche, vol; trois mois de prison chacun.
Défenseurs, Me Beaufort et Stefani.

Ministère public, capitaine de Lafont et lieutenant Dumand.

Le général Brulard, qui a commandé une division dans la première armée de Champagne, a traversé Marseille hier. Ce général s'est embarqué sur un navire qui le conduira aux Dardanelles, où il prendra le commandement d'une division du corps expéditionnaire.

Acte de dévouement. — Le général gouverneur de Marseille vient d'adresser ses félicitations au soldat Villa Henri, du 52e régiment d'infanterie à Montélimar, de passage à Marseille. Ce soldat n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans les eaux du Vieux-Port pour retirer une jeune fille de 13 ans qui venait d'y tomber accidentellement.

Le prix du pain. — Le prix du pain a été fixé ainsi qu'il suit pour la 1re quinzaine du mois d'août 1915 : 1re qualité, 0 fr. 50 le kilo ; 2e qualité, 0 fr. 40 le kilo ; pain dit « de ménage », de 1 kilo et au-dessus, 0 fr. 45.

6e régiment de hussards. — Les personnes qui désireraient du fumier « à titre gratuit » en grande ou en petite quantité adresseront leur demande au commandant du dépôt.

Un fonctionnaire italien arrêté à Marseille. — Le service de la Sûreté a arrêté hier, sur mandat d'extradition du gouvernement italien un nommé Rasura Saberio, 29 ans, se disant serrurier, demeurant boulevard Lambert, 18. Rasura est un ancien fonctionnaire des Postes d'Italie. Il est inculpé de divers détournements, de faux et d'usage de faux. Il a été longuement interrogé à la Sûreté, puis écroué, en attendant les formalités d'extradition.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat de la Marine marchande, en date du 23 juillet 1915, une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à solde entière, à compter du 27 juillet courant, a été accordée à M. l'administrateur de 1re classe de l'Inscription maritime Robinet de Plas, en service à Marseille.

Au feu !... — Un commencement d'incendie se déclarait hier, vers 2 heures et demie de l'après-midi, 17, rue Molière, dans une maison meublée. Le feu avait pris à un fauteuil et avait rapidement gagné la toiture qui s'effondrait en partie peu d'instants après. Les pompiers, sous les ordres du lieutenant Liau, parvenaient à maîtriser le sinistre après trois heures de travail. Les dégâts sont assez importants. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Un cadavre de femme sur la voie ferrée. — Hier, nous indiquions que le cadavre d'une femme d'un certain âge avait été trouvé la veille au matin, sur la voie ferrée, à peu de distance de la gare du Canet. L'identité n'avait pu être établie et le corps de la défunte avait été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu. L'infortunée a été reconnue hier. Il s'agit de Mme Marie Blachet, veuve Martin, âgée de 72 ans, demeurant boulevard Bompard, 56. Le permis d'inhumer a été aussitôt délivré par M. Franscici, commissaire de police.

Une mystérieuse affaire d'entôlage. — Nous avons relaté comment M. C..., venant de Narbonne, avait été entôlé, rue Haxo, d'une somme de 8.000 francs. L'entôleuse, puis la victime avaient disparu. Mais la sûreté retrouva bientôt les traces de la voleuse, qui a été arrêtée, hier, à la Mounine, près Bouc-Bel-Air, par M. Rio, commissaire de police, attaché à la brigade mobile, et MM. Fustier, inspecteur, et Marty, brigadier, de la Sûreté. C'est une nommé Sumien Agnès, âgée de 35 ans, fille soumise, qui a refusé d'indiquer son domicile à Marseille. Elle n'avait sur elle qu'une petite somme d'argent. Elle a été ramenée à Marseille et écrouée à la disposition du parquet. Ajoutons que M. C... demeure introuvable en dépit des recherches les plus actives.

Noyé reconnu. — Nous avons signalé hier la découverte à l'Estaque-Plage du corps d'un noyé qui n'avait pu être identifié. Il a été reconnu hier pour être celui de Joseph-Marius Dravet, 44 ans, demeurant au quartier de la Barrasse. On croit toujours que la mort de Dravet est due à un accident ou à un suicide.

Chronique des vols. — Au cours de la soirée d'avant-hier, des gardiens de la paix ont pris en flagrant délit de vol sur les quais, les nommés Roméo Beloni, 28 ans, cimenteur, et Vincent Longhigrano, 27 ans. Ces deux individus s'étaient emparés d'un ballot de cuir. Ils ont été écroués.

A LA COUR D'APPEL D'AIX

La Société des Charbons Cokes et Briquettes

Dans des attendus longuement motivés, la Cour confirme l'ordonnance de mise sous séquestre du Tribunal de Marseille

Dans son audience d'hier, le 1re Chambre de la Cour d'appel d'Aix a rendu son arrêt dans l'appel formé par M. Théodore Mante contre l'ordonnance rendue par M. le président du Tribunal civil de Marseille prononçant la mise sous séquestre de la totalité des actions de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes et la fermeture de la dite Société.

Voici les principaux attendus de cet arrêt qui confirme en tous points l'ordonnance de M. le président du Tribunal civil de notre ville :

L'ARRÊT

Attendu que Mante a formé devant la Cour, opposition à l'ordonnance rendue le 6 mai 1915 par le président du tribunal civil de Marseille et prescrivant la mise sous séquestre de tous les biens de la Société des Charbons, Cokes et Briquettes, dénommée actuellement Société Provençale des Charbons, Cokes et Briquettes ;

Que cette opposition n'est pas justifiée, doit être rejetée ;

Que la Société des Charbons, Cokes et Briquettes n'est française qu'en apparence, qu'en réalité elle est allemande, qu'elle avait pour objet l'importation à Marseille et la vente des charbons provenant d'Allemagne, qu'elle a été fondée par des Allemands, qu'elle s'était organisée et outillée pour pouvoir faire une concurrence avantageuse aux produits similaires étrangers et qu'elle avait réalisé, jusqu'à 1914 d'importants bénéfices ; que son vrai siège était en Allemagne et non à Marseille ; qu'elle était la succursale et l'agence du Syndicat Rhénan, qu'elle avait été constituée par ce Syndicat dans le courant de l'année 1905 afin de faire franciser le matériel et l'outillage flottants qu'il avait installé à Marseille ; que son premier directeur avait été un sieur Trottier, et que la correspondance échangée entre celui-ci et le Syndicat Rhénan révèle les moyens de dissimulation et de fraude grâce auxquels le capital social devait rester tout entier la propriété du Syndicat Rhénan ; qu'il y était question, notamment, d'actionnaires fictifs qui ne détiendraient leurs titres que pour le compte de ce Syndicat, que la Société n'était donc qu'une façade destinée à masquer le Syndicat Rhénan qui restait seul maître de l'entreprise ; que le chiffre de son capital de 300.000 francs, relativement faible eu égard à l'importance du mouvement commercial qu'elle se proposait de créer, prouve bien qu'elle devait posséder en outre, d'autres ressources fournies par l'établissement principal d'Allemagne et pouvant faire face aux plus grosses dépenses ;

Attendu que le 18 mai 1906, par un traité, dit secret, mais qui n'était pas tout à fait inconnu, Mante succédait à Trottier dans la direction de la Société ; qu'aucun changement n'était apporté à l'organisation, ni au fonctionnement de celle-ci ; elle continuait d'être allemande avec le même personnel et les mêmes pratiques trompeuses.

Que Mante était censé acquérir 155 actions, mais que ces titres ne lui appartenaient pas et restaient à la disposition du Syndicat Rhénan, qui conservait la faculté de les racheter, quand il le voudrait, après un préavis de 3 mois ; attendu que malgré ce prétendu achat d'actions, Mante était si peu devenu actionnaire de la Société, qu'il touchait un traitement fixe de 3.000 francs et recevait un intérêt de 6 pour cent sur les 150.000 francs qu'il aurait versés ; qu'en outre, suivant les stipulations formelles du traité, il ne devait pas participer à la distribution des dividendes ni contribuer aux pertes ; qu'il ne pouvait donc pas être un actionnaire à défaut des conditions essentielles exigées par la loi, et que ses accords avec la Société avaient fait de lui un directeur salarié seulement mais non un associé pouvant prétendre aux bénéfices de l'exploitation ; qu'on est dès lors, fondé à conclure que la cession des 155 actions consentie à Mante a été purement fictive et que le Syndicat Rhénan n'a jamais cessé de posséder la totalité de son capital : que ce Syndicat en a disposé d'ailleurs, en le vendant, le 22 octobre 1908, à une autre Société allemande et que cette cession comprenait les 155 titres dont Mante se dit propriétaire ; attendu que Mante a fait tous ses efforts pour maintenir à la Société ses tendances et son caractère allemands ; que son Conseil d'administration était composé d'Allemands ; que la plupart de ses agents et employés étaient aussi d'origine allemande : qu'il leur offrait, aux frais de la Société des réjouissances variées et ne manquait pas de les convier aux fêtes allemandes pour exalter le kaiser et acclamer « l'Allemagne plus grande ».

Que la Société mise sous séquestre est donc bien allemande ; qu'elle l'est par son origine, par ses capitaux, par son personnel et par l'objet même de son entreprise commerciale ; qu'elle tombe ainsi sous l'application des prescriptions du décret du 27 septembre 1914.

Attendu que pour se justifier, Mante fait valoir qu'il a licencié tous ses agents et employés étrangers et a formé une Société nouvelle, la Société Provençale des Charbons Cokes et Briquettes, prenant la place de l'ancienne avec un capital de 700.000 francs, que cette défense ne saurait être admise, que la Société Provençale n'est que la continuation de la Société des Charbons Cokes et Briquettes à laquelle elle a été substituée, qu'elle poursuit la même entreprise commerciale et industrielle, dans les mêmes lieux, avec les mêmes matériel et outillage, que c'est donc bien la même Société qui survit et cherche à reprendre son œuvre à l'aide de nouveaux capitaux ; que sans examiner si la constitution de cette Société a été régulière, il n'est pas douteux qu'elle a le même caractère et les mêmes vices que la précédente et qu'elle tombe, elle aussi, pour les mêmes raisons sous l'application du décret du 27 septembre 1914.

Adoptant au surplus, les motifs de l'ordonnance du 6 mai 1915, la Cour confirme cette ordonnance, dit qu'elle sortira son plein et entier effet, condamne l'appelant à l'amende et aux dépens.

Les conséquences de l'arrêt de la Cour

Quelles peuvent être les conséquences de l'arrêt de la Cour dans la poursuite correctionnelle actuellement intentée contre M. Mante ? Bien que la Cour n'ait eu à se prononcer que sur la validité de l'ordonnance du Tribunal civil, sa décision est susceptible d'avoir des conséquences importantes.

L'arrêt de la Cour, en effet, confirme sans contestation possible que la Société des Charbons, Cokes et Briquettes n'était qu'une Société allemande. La Cour vient donc appuyer de toute son autorité la décision prise en première instance, décision que combattait énergiquement M. Mante dans le but : 1° de rentrer en possession des 155 actions, garantie des 155.000 francs, qu'il avait versés dans l'affaire ; 2° d'arrêter les poursuites correctionnelles qui auraient été sans fondement si la Cour l'avait reconnu légalement propriétaire des 155 actions saisies ; 3° de se réhabiliter aux yeux de ses concitoyens.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en déclarant que la Société des Charbons, Cokes et Briquettes était une Société appartenant en entier aux Allemands, la Cour a enlevé le droit à M. Mante de dire que la Société Provençale des Charbons, Cokes et Briquettes, créée par lui après coup, l'a été régulièrement et qu'elle peut exciper d'une existence juridique réelle. Il s'ensuit, dès lors, que la Société dite Provençale n'a fait que continuer l'œuvre de la Société allemande, qu'elle n'a fait que servir les intérêts allemands.

Toutes les opérations commerciales auxquelles cette Société s'est livrée, n'ont donc été faites — que les administrateurs le veuillent ou non — que d'ordre et pour compte des Allemands. Si bien que tous les membres du Conseil d'administration pourraient être, à leur tour l'objet de poursuites, tout comme leur président, s'il n'était pas à peu près démontré que les personnalités que M. Mante a recrutées pour former avec lui le Conseil d'administration de la Société Provençale, ont été surprises dans leur bonne foi.

En résumé, l'arrêt de la Cour donne une base plus solide aux poursuites correctionnelles et limite les débats du procès en cours d'information à son point essentiel, c'est-à-dire l'infraction à la loi du 4 avril 1915, interdisant tout commerce avec l'ennemi.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos braves glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer notamment le nom :

De M. Alexandre Nugues-Bourchat, commandant au 359e d'infanterie, tué à l'ennemi dans un récent combat, à dix mètres des tranchées allemandes, au moment où il donnait ses ordres pour l'organisation du terrain conquis.

Le commandant Nugues qui laisse une veuve et une mère inconsolables, ainsi que deux enfants mineurs dont l'aîné combat, lui aussi, pour son pays, était devenu un enfant du Midi.

Il a, en effet, parcouru toute sa carrière militaire dans le XVe corps depuis sa sortie de Saint-Cyr jusqu'au grade supérieur, en tenant successivement garnison en Corse, Marseille, Aix, Draguignan et Toulon.

Par son mariage avec la descendante d'une des plus anciennes familles de la Corse, la famille d'Angelis de Nonza, il était devenu le neveu par alliance de feu le comte Benedetti, ancien ambassadeur de France.

Nous nous inclinons respectueusement, mais aussi avec fierté, devant la tombe de ce courageux défenseur de la Patrie, et nous nous associons à l'affliction de sa famille en la priant d'agréer nos bien vives condoléances.

Nous avons également à enregistrer les morts glorieuses :

De M. Auguste-André Gay, soldat au 157e d'infanterie, grièvement blessé à l'ennemi et décédé à l'hôpital de Nice le 18 juillet, à l'âge de 35 ans.

De M. Bernard Pelagor, soldat au 8e colonial, mort pour la Patrie aux Dardanelles, le 20 mai, à l'âge de 41 ans.

De M. Eugène Amiel, soldat au 7e bataillon de chasseurs alpins, blessé grièvement à l'ennemi et décédé à l'hôpital du Fraize (Vosges), à l'âge de 19 ans.

De M. André Audon, soldat au 55e d'infanterie, tué à l'ennemi le 30 juin, à l'âge de 32 ans.

De M. Léopold Demontes, soldat au 112e d'infanterie, tué à l'ennemi le 27 juin, à l'âge de 20 ans.

De M. Jules-Dominique Cianfarini, soldat au 163e d'infanterie, tué à l'ennemi le 26 juin, à l'âge de 20 ans.

De M. Auguste Fermiot, caporal au 67e bataillon de chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 27 juin, à l'âge de 31 ans.

De M. Paul-Marie-Charles-Laurent Reynaud, soldat au 4e zouaves, tué à l'ennemi aux Dardanelles, le 22 juin, à l'âge de 24 ans.

De M. Mathieu Rossi, soldat au 10e bataillon de chasseurs à pied, tué l'ennemi le 5 juin, à l'âge de 21 ans.

De M. Jacques Aubert, soldat au 7e zouaves, tué à l'ennemi, à l'âge de 22 ans.

De M. Frédéric Samat, soldat au 157e d'infanterie, tué à l'ennemi, à l'âge de 21 ans.

De M. Laurent Caune, de La Ciotat, tué à l'ennemi le 3 juillet, à l'âge de 34 ans.

De M. Louis Bogio, de La Ciotat, tué à l'ennemi le 21 juin.

De M. Germain Mistral, de Châteauneuf-les-Martigues, soldat au 23e bataillon de chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 15 juin, à l'âge de 32 ans.

Le *Petit Provençal* s'associe à la douleur des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer l'expression de toute sa sympathie et de ses profonds regrets.

Pour le travail à domicile

Le Conseil d'administration du Syndicat des ouvrières tailleuses et lingères de Marseille prie les ouvrières de toutes corporations, travaillant à domicile, d'assister à la réunion spéciale qui aura lieu ce soir vendredi, à 6 heures, à la Bourse du Travail, salle Pelloutier. Ordre du jour : Constitution d'un Comité de Défense en vue de l'application de la loi sur le travail à domicile.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 28 jours, du 2 juillet au 29 juillet aura lieu le samedi 31 juillet, de 9 heures à 4 heures, dans les perceptions de la ville, conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du n° 501 à 1.000 du 1er canton.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera du n° 501 à 1.000 du 2e canton AL.

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera du n° 501 à 1.000.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du n° 251 à 500 des 3e et 4e cantons.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du n° 501 à 1.000 du 5e canton.

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera du n° 501 à 1.000 du 6e canton.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera du n° 251 à 500 des 7e et 12e cantons.

La perception du boulevard Théodore-Thurner, 12, paiera du n° 501 à 1.000 du 8e canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera du n° 501 à 1.000 du 9e canton.

La perception de la rue Marengo, 74, paiera du n° 251 à 500 des 10e et 11e cantons.

Il est rappelé aux allocataires que, n'ont plus droit aux majorations qui leur ont été accordées, les enfants ayant atteint l'âge de seize ans ou disparus par suite de décès ou de toute autre cause.

Cessent également d'avoir droit au secours de l'Etat, les familles des hommes renvoyés provisoirement dans leurs foyers et des militaires à solde mensuelle.

Déclaration devra être faite à la Préfecture.

Les enfants qui vont avoir seize ans doivent être déclarés à l'avance.

Théâtres et Concerts

ALCAZAR-CINEMA

Succès du nouveau programme avec *Tom Mix et les Chasseurs de Buffles*, drame du Far-West ; *Le Colonel Chabert*, d'après le roman de Balzac ; *A qui la femme ? La Maison du Passeur ; Satanées Pommes*, comédie ; *La Marine Américaine*, documentaire.

ELDORADO-CINEMA

La Bouquetière des Catalans, grand drame artistique (film tourné à Marseille). En outre, au programme, nouveau et sensationnel d'aujourd'hui : *Les Fiancés héroïques*, une heure de fou rire avec Prince, *Billy amoureux ; Le cœur d'un chien* ; les actualités.

La Responsabilité en Matières de Transports

Une lettre de M. Barthe, député de l'Hérault

Paris, 29 Juillet.

M. Barthe, député de l'Hérault, a signalé au ministre de la Guerre la situation faite aux petits commerçants par l'application de l'arrêté sur la responsabilité en matière de transports et a demandé que les gares de la Compagnie du Midi puissent régler elles-mêmes, comme avant la guerre, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, tous les différends sans en référer au service central.

En réponse à cette démarche, le ministre de la Guerre a fait savoir à M. Barthe que la Compagnie du Midi a autorisé ses grandes gares et plus spécialement celles de Béziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan, ainsi que ses inspecteurs régionaux, à transiger sur les réclamations courantes dont la solution soulève pas la question de principe. La Compagnie se propose, d'ailleurs, d'étendre ce régime à un plus grand nombre de gares.

Pour la Fête Nationale

Nous avons reçu à nouveau les sommes suivantes :

Une Toulonnaise à Châtel-Guyon, pour une Œuvre de guerre	2 »
Mme Peyron, directrice, et Mlle Mandin, adjointe à l'école maternelle de Gonfaron (Var), leur traitement du 14 juillet pour la Défense nationale	10 »
La petite Odette Mercadier, rue Fastoret, 1, pour les Orphelins de la Guerre	10 »
Mlle Chabus, institutrice à Revest-Saint-Martin (Basses-Alpes), son traitement du 14 juillet pour la Défense nationale	4 »
Total Fr.	26 »
Listes précédentes Fr.	1.983 35
Total général Fr.	2.009 35

En remerciant ces généreux patriotes rappelons que notre souscription sera close le 5 août et que nous recevrons jusque-là les sommes qu'on voudra bien nous adresser pour la Défense Nationale ou une Œuvre de guerre. — R.

Abonnements d'Eté

Pour faciliter la lecture du PETIT PROVENÇAL aux personnes qui se déplacent pendant la saison estivale, nous mettons à leur disposition des abonnements de courte durée dans les conditions suivantes :

	Bouches-du-Rhône et départements limitrophes	Autres départements
15 jours	0 90	1 10
1 mois	1 80	2 10
2 mois	3 50	4 10

UNE CARGAISON SUSPECTE

5.000 balles de coton saisies à Marseille à bord d'un navire français

Toulon, 29 Juillet.

M. le député Goude ayant demandé à M. le ministre de la Marine : 1° s'il est vrai qu'un bâtiment de commerce français a transporté récemment du coton destiné à l'Allemagne ; 2° quel est ce bâtiment et quelles mesures ont été prises contre lui ?

Réponse. — Les autorités du port de Marseille ayant conçu des doutes sur la destination véritable de 5.000 balles de coton adressées à un négociant neutre, ont prévenu le Parquet qui les a placées sous séquestre. L'action judiciaire se poursuit.

Ecole Normale d'Institutrices d'Aix

Concours 1915

Sont définitivement admises par ordre de mérite Mlles Laveyssiède, Pagnini, Corsc, Pauchot, Coti Angèle, Garrigues, Rouaire, Lapierre, Amadeo, Caillol, Ligouzat, Martini, Eyssautier, Galy, Aillaud Marie-Rose, Hermelin, Magne, Rigaud, Maurin, Richard, Montaud, Luigi, Lafont, Chaffari, Giraud Louise, Giroud Juliette, Constantin.

Auditrices externes : Mlles Frigaud, Pancrazi et Bousquet.

Liste supplémentaire : Mlles Méluret, Bonnet, Lercary et Moustier.

Mort du Doyen des Fonctionnaires retraités

IL AVAIT 102 ANS

Bourges, 29 Juillet.

A Charost, vient de s'éteindre doucement, à l'âge de 102 ans, M. Louis Gaucher, qui était le doyen des fonctionnaires retraités, des commissaires de police et des médaillés coloniaux de France.

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOL

Réunion de la Confédération générale des débitants de boissons

Paris, 29 Juillet.

La Confédération générale des débitants de boissons a tenu aujourd'hui une réunion pour protester contre la situation créée à ses membres par les lois et arrêtés réglementant le commerce des liquides. L'assemblée, après avoir protesté contre la suppression de certaines boissons et contre la fermeture d'un certain nombre de débits pour cause de guerre, a adopté entre autres les résolutions suivantes :

1° Formation d'une Ligue entre les débitants de gros et de détails et les industries similaires ; 2° fermeture générale volontaire de tous les établissements en cas d'extension des mesures contre le commerce des boissons ; 3° affichage d'un tableau des boissons prohibées, indiquant leur teneur en alcool.

A 4 heures, une délégation s'est rendue au Sénat où elle s'est entretenue avec MM. Fortier et Eugène Guérin, qui ont promis toute leur bienveillance aux débitants au sujet de la limitation des débits. Demain matin, la délégation sera reçue, à 10 heures 30, par M. Viviani, président du Conseil.

La Précieuse Cargaison

On retire 100.000 dollars d'or de l'épave d'un navire coulé depuis 15 ans.

Seattle, 29 Juillet.

Une expédition partie de Los Angeles vient de réussir à retirer 100.000 dollars en monnaie d'or, enfermée dans l'épave du navire *Islander*, qui coula en août 1900, à cinq milles de Junc (Alaska).

Cette somme, qui était contenue dans le coffre-fort du bord, se trouvait à environ 300 pieds de profondeur.

LA REVOLUTION A HAITI

Un Croiseur américain à Port-au-Prince

Washington, 29 Juillet.

Le croiseur américain *Washington* doit arriver aujourd'hui à Port-au-Prince avec 700 marins et 100 fusiliers marins.

Washington, 29 Juillet.

L'amiral Caperton a reçu l'ordre de débarquer à Port-au-Prince des marins pour protéger les étrangers.

Une centaine de soldats d'infanterie de marine vont encore partir pour Port-au-Prince à bord du charbonnier *Jason*.

Washington, 29 Juillet.

Suivant un rapport officiel reçu de Port-au-Prince, la foule a mis en lambeaux le cadavre du général Guillaume et en a traîné les morceaux par les rues de la ville.

Des femmes les ont ensuite enterrés dans le cimetière.

La ville est tranquille.

Port-au-Prince, 29 Juillet.

La populace haïtienne a pénétré dans la légation de France et en a arraché le président Guillaume, qui a été fusillé devant la légation.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Paris, 29 Juillet.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Journée assez calme de la mer aux Vosges.

L'activité de l'artillerie a été plus marquée dans le secteur de Souchez, autour d'Arras et de Soissons, en Argonne, à Marie-Thérèse et devant Fey-en-Haye.

Dans les Vosges, au Ban-de-Sapt, nous avons réussi à occuper un nouveau groupe de maisons dans la partie sud-ouest de Launois.

Saint-Dié et Thann ont reçu quelques obus.

Au Barrenkopf, les Allemands ont essayé de reprendre les positions dont nous nous étions rendus maîtres. La très violente attaque qu'ils ont lancée a été repoussée.

Tous nos gains ont été maintenus. Une batterie allemande, qui accompagnait l'attaque, a été prise sous notre feu et détruite.

Londres, 29 Juillet.

L'ambassadeur de France a remis aujourd'hui les insignes d'officier de la Légion d'honneur à M. Dent, directeur général du railway South-Eastern, pour les grands services qu'il a rendus à la France.

L'Italie en Guerre

Communiqué officiel italien

Rome, 29 Juillet.

Le grand état major italien fait le communiqué officiel suivant :

Dans la vallée de Cordevole, notre offensive a réalisé des progrès remarquables. Nos troupes y ont occupé la côte qui descend du col di Lanu, sur la bourgade dite Pieve-di-Livinallongo.

Dans la vallée de la Padola, l'ennemi s'est avancé en forces le long de la grande route. Il a été repoussé, laissant entre nos mains quelques prisonniers.

En Carnie, l'action de notre artillerie contre les ouvrages d'un barrage a continué. Une autre coupole du fort Hencel s'est effondrée.

Sur le Carso, dans la matinée d'hier, l'adversaire a déployé de grandes forces, et les appuyant à l'aide d'un feu violent d'artillerie, a essayé d'avancer dans le but évident de nous rejeter des positions conquises par nous les jours précédents. L'énergie et la bravoure de nos troupes ont fait échouer complètement cette tentative, et l'adversaire a dû se replier après avoir essuyé des pertes très graves.

Des déclarations de prisonniers, il résulte que la contre-attaque a été accomplie par des troupes fraîches venant d'arriver sur le lieu de l'action. Parmi ces troupes se trouvait au moins un régiment de landesschutzen (alpins), qui s'est trouvé presque entièrement détruit.

Notre marche en avant continue lentement. Dans les actions des 27 et 28 juillet, nous avons fait dans l'ensemble, 1.485 prisonniers, dont 27 officiers.

Signé : CADORNA.

Les Opérations des Torpilleurs français contre les Iles autrichiennes

Toulon, 29 Juillet.

Le nouveau contre-torpilleur *Magon* a participé d'une heureuse façon à l'action du contre-torpilleur *Bisson* contre l'île autrichienne de Lagosta, et aux opérations italiennes contre l'île de Pergolesa.

Les autorités italiennes ont félicité le commandant et l'équipage du *Magon*. Le commandant et tous ceux qui, avec lui, ont participé à ces diverses actions, viennent d'être l'objet de citations à l'ordre du jour de la part du commandant en chef de la division à laquelle appartient ce navire.

La « Journée des Poilus »

Paris, 29 Juillet.

Un grand nombre de députés appartenant à tous les partis politiques ont demandé au gouvernement d'autoriser l'institution d'une « journée », dont le produit serait destiné aux combattants, et qui serait appelée la « Journée des poilus ».

Le gouvernement a donné son adhésion à cette idée, dont tous les détails vont être réglés d'un commun accord entre les membres des deux Chambres.

L'Appel des Classes 1887 et 1888

Paris, 28 Juillet.

Sur la question d'un possible ajournement d'appel des classes 1887 et 1888 jusqu'après les travaux des champs, M. Millerand vient de faire savoir que l'appel des hommes de ces deux classes n'est pas envisagé dans les circonstances actuelles.

Les circonstances que cet appel pourrait exercer sur la vie agricole du pays n'ont pas échappé au ministre. Il n'y sera procédé que lorsque les nécessités militaires l'exigeront impérieusement.

Le Contrôle Parlementaire

A LA CHAMBRE

Paris, 29 Juillet.

Les délégués des groupes de la Chambre se sont entretenus aujourd'hui à 5 heures avec M. Viviani, président du Conseil. Il a été convenu, après un échange de vues, et d'un commun accord, que la réponse au texte présenté hier par les délégués serait donnée à bref délai.

AU SENAT

Paris, 29 Juillet.

Les présidents des groupes des grandes Commissions du Sénat se sont réunis pour décider que chacune de ces Commissions nommerait des délégués chargés d'examiner, conjointement avec la Commission de l'armée, le rapport de M. Henry Chéron sur l'organisation économique de la guerre.

Paris, 29 Juillet.

La Commission sénatoriale de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Boudenoot. La Commission a adopté définitivement, après une longue discussion, les différents articles de la proposition de loi Dalbiez, et elle a autorisé M. Henry Chéron à déposer son rapport sur le bureau du Sénat.

La Commission a reporté à samedi la discussion sur le contrôle des places fortes. Elle a nommé M. Henry Bérenger rapporteur du projet de loi voté par la Chambre, relatif à la déclaration obligatoire des tours à métaux, presses hydrauliques et marteaux-pilons.

Un Sous-Marin anglais torpille un Chalutier armé allemand

Copenhague, 29 Juillet.

Mercredi, à 5 heures de l'après-midi, un sous-marin, probablement anglais, a torpillé le chalutier armé allemand « Senator-von-Borenberg », au nord du vaisseau-fanal de Hornsrey, à six lieues de la côte occidentale du Jutland.

Trois hommes de l'équipage ont été noyés, trois autres ont été sauvés par le sous-marin, et vingt-quatre autres se sont sauvés à bord du vaisseau-fanal.

En Alsace

Les combats de Munster ont été meurtriers pour l'ennemi

Genève, 29 Juillet.

On mande de Bâle que les derniers combats qui se sont livrés dans la vallée de Munster semblent avoir été particulièrement meurtriers pour les Allemands.

On a vu passer à Colmar trois ou quatre trains bondés de blessés, qui sont dirigés sur les lazarets badois et wurtembergeois.

Sur le Front russe

Les mensonges des communiqués allemands

Pétrograde, 29 Juillet.

Les communiqués du quartier général allemand annonçant la prise des places fortes de Pultusk et de Rojane, nécessitent une rectification, car jamais ni la ville de Pultusk, ni la bourgade de Rojane ne furent des points fortifiés.

Les bavards pessimistes et la loi martiale

Remiremont, 29 Juillet.

Dans une affiche qu'il a fait placarder, le général X..., dit que des nouvelles pessimistes persistant à circuler journellement, malgré les succès remportés depuis des mois par nos vaillantes troupes, ceux qui les colportent, complices inconscients de nos ennemis, subiront toutes les rigueurs de la loi martiale.

Le Cinéma Officiel

Londres, 29 Juillet.

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui que la prise cinématographique de certaines vues sur le front et sur les lignes de communications a été faite par des photographes placés sous le contrôle officiel.

La Récompense des braves

PROMOTIONS

Promotions à titre temporaire :

Infanterie active. — Au grade de chef de bataillon : Cazals, capitaine d'état-major particulier, affecté au 59e d'infanterie; Riondet, capitaine au 158e d'infanterie, maintenu; Finot, capitaine au 296e d'infanterie, maintenu; Faerber, capitaine au 54e d'infanterie, maintenu; Compeyrot, capitaine au 95e d'infanterie, maintenu.

Infanterie coloniale active. — Nominations au grade de chef de bataillon à titre définitif : Bock, capitaine au 4e mixte d'infanterie coloniale, maintenu.

Au grade de chef de bataillon à titre temporaire : Malafosse, capitaine au 6e mixte d'infanterie coloniale, maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel à titre définitif : d'Adhémar, chef de bataillon au 7e mixte d'infanterie coloniale, affecté au 8e mixte d'infanterie coloniale.

Au grade de chef de bataillon, à titre temporaire : Maury-Pacel Junior, capitaine au 8e mixte d'infanterie coloniale, affecté au 7e mixte d'infanterie coloniale; Baudot, capitaine au 8e mixte d'infanterie coloniale, maintenu; Durand, capitaine au 8e mixte d'infanterie coloniale, maintenu. Villon, capitaine au 7e mixte d'infanterie coloniale, affecté au 8e d'infanterie coloniale; Fierard, capitaine au 4e mixte d'infanterie coloniale, maintenu; Goetz, capitaine au 6e mixte d'infanterie coloniale, maintenu.

Gendarmerie (armée territoriale). — Nomination au grade de lieutenant-colonel : Poyet, chef d'escadron territorial de gendarmerie, commandant régional des dépôts de prisonniers de guerre de la 15e région, maintenu.

LES CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Paris, 29 Juillet.

Parmi les citations à l'ordre de l'armée, nous relevons les noms suivants :

Brezet, général de brigade, commandant une brigade d'infanterie : Commanda la brigade avec une grande distinction et une activité remarquable, toujours en première ligne, encourageant les troupes par son exemple, a su faire des deux régiments de sa brigade des unités de tout premier ordre, s'est particulièrement distingué pendant les combats du 11 au 20 mai, au cours desquels il s'est emparé d'un plateau après avoir enlevé de vive force une position voisine; y a maintenu ses positions, malgré un bombardement très violent et continue et de nombreuses contre-attaques.

Le 60e régiment d'artillerie : Grâce à son excellente préparation technique et tactique, à la bravoure de ses officiers et de tout son personnel, n'a cessé, depuis le début de la campagne, de prêter l'appui le plus efficace à l'infanterie au cours des durs combats livrés au mois de mai; a obtenu sur le champ de bataille les applaudissements de nos fantassins pour la hardiesse avec laquelle ses batteries se sont portées en avant dès que les tranchées ennemies furent enlevées.

Turin, capitaine chef de l'escadrille M. S. 15 1 chef d'escadrille de premier ordre. Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur.

Corps expéditionnaire d'Orient. — Pour commandeur : Masnou, général de division à titre temporaire, commandant une division du corps expéditionnaire. Depuis le début des opérations dans la presqu'île de Gallipoli, le général Masnou fait preuve chaque jour des plus hautes qualités de chef militaire, très grièvement blessé à la tête et à la jambe, lors de l'engagement du 12 juillet (Croix de guerre).

La 3e compagnie (capitaine Cochain), la 11e compagnie (capitaine Wichard) du 149e d'infanterie : Le 9 mai 1915, se sont élancés vaillamment à l'attaque des tranchées allemandes sous une canonnade violente et des feux convergents d'infanterie et de mitrailleuses, se sont emparées de trois lignes de tranchées consécutives et s'y sont maintenues malgré des pertes considérables, dans une situation très critique et malgré plusieurs retours offensifs de l'ennemi.

Les Intrigues allemandes aux Etats-Unis

Une campagne contre les emprunts des alliés

Providence (Rhode-Island) 29 Juillet.

Un journal affirme que des groupes d'agents allemands de New-York entreprennent une campagne en vue d'empêcher toute participation aux emprunts émis par les alliés. Pour arriver à ce résultat, les propagandistes avisent les personnes qui se proposent de souscrire, qu'ils cesseront avec elles toutes relations commerciales si elles prennent part à la souscription.

Cette campagne s'exerce sur tout le territoire entre l'Atlantique et le Mississipi, où les Allemands d'Amérique ont la majorité dans les établissements bancaires, où ils possèdent des capitaux évalués à 900 millions de dollars.

Chute tragique d'un Aviateur

Son biplan prend feu à cent mètres de hauteur.

Etampes, 29 Juillet.

Ce matin, à 9 heures, au cours d'un vol effectué derrière la ferme de Ville-Sauvage, un biplan monté par le maréchal des logis Duvoy, du 5e chasseurs à cheval, a pris feu à 100 mètres de hauteur.

Le pilote, projeté de cinquante mètres de hauteur, expira quelques minutes après. L'appareil, complètement détruit, alla s'abattre quatre cents mètres plus loin.

Mutineries à bord de navires autrichiens

Madrid, 29 Juillet.

Une dépêche du Ferrol aux journaux dit que les équipages autrichiens du *Fedora* et de quatre autres bâtiments de même nationalité, mouillés au port depuis août, se sont mutinés. Le consul est intervenu, mais n'a pas été écouté.

Les autorités et la marine espagnole ont apaisé les équipages. Un officier autrichien, qui avait causé des incidents, a été arrêté et relâché sur sa parole de ne plus s'embarquer à bord du *Fedora*.

La Piraterie allemande

Neuf hommes d'un chalutier noyés

Grimsby, 29 Juillet.

Selon des informations parvenues à l'Amirauté, on a des raisons de supposer que le chalutier anglais « Dovey » a été torpillé et coulé dans la mer du Nord, par un sous-marin allemand le 11 juin, et que neuf hommes de l'équipage ont été probablement noyés.

Un vapeur anglais coulé

Londres, 29 Juillet.

Le vapeur anglais *Mangara* a été coulé cet après-midi par une mine ou une torpille.

Aldeburg, 29 Juillet.

Le vapeur anglais *Hogarth* n'a pas été torpillé. Il s'agit du *Mangara*.

Un vapeur belge torpillé

Londres, 29 Juillet.

Le vapeur belge *Princesse-Marie-José* a été torpillé et coulé. Il y a eu quatre tués. Vingt et une personnes ont été sauvées.

L'Ambassadeur d'Angleterre à Madrid victime d'un Accident

Madrid, 29 Juillet.

Hier soir, trompé par l'obscurité, l'ambassadeur britannique est tombé dans la cage de l'ascenseur d'une hauteur de quatre mètres. L'ambassadeur souffre de plusieurs contusions et d'une commotion cérébrale. Dans la matinée, son état était assez satisfaisant. Les médecins espèrent un rapide rétablissement.

Dès qu'il eut connaissance de l'accident, le roi d'Espagne envoya prendre des nouvelles M. Dato et plusieurs autres personnalités ont rendu visite à l'ambassadeur.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

Mme et M. Roux, instituteurs, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de **Mme TOUJAS**, leur mère et belle-mère. Ils les invitent à assister à la messe de sortie de deuil qui sera dite mardi prochain, 3 août, à 11 heures, en l'église Saint-Adrien (Prado).

AVIS DE DECES ET DE MESSE

Mme veuve Auguste Gay, née Derbés ; Mme veuve Jacques Gay, née Gay (de Châteauroux) ; Mme et M. Antoine Simond, née Gay (de Marseille) ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Auguste-André GAY**, soldat au 157e, leur époux, fils, frère, beau-frère bien-aimé, mort pour la France des suites de ses blessures, le 18 juillet 1915, à l'âge de 35 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, inhumé provisoirement à Nice, et prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée demain samedi à 10 heures, en l'église Saint-Philippe, rue Sylvabelle.

AVIS DE DECES

Les familles Bertolucci et Bordeau ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de **M. Rosa BERTOLUCCI**, décédé le 29 juillet, dans la 37e année de son âge, et prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 4 heures du soir, boulevard Amayen, 43.

Les obsèques de **M. Louis BELLEUVRE** père, âgé de 80 ans, auront lieu ce matin à 8 heures, à l'Asile de Saint-Jean-de-Dieu, à Saint-Barthélemy.

Les familles Gay, Bourgogne et Vernegal font part du décès de **GAY Charles**, âgé de 18 mois. Les obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi, à 9 heures du matin, rue Saint-Pierre, 95.

L'Envoi de Prix aux Ecoliers d'Alsace

Dès l'appel lancé par l'Association des Parents d'élèves des lycées pour recueillir des prix destinés aux petits écoliers de l'Alsace reconquise, les envois arrivaient au siège de l'Association avec une telle abondance qu'en quelques jours 4.000 livres environ avaient été apportés.

Il en venait non seulement de Marseille, mais encore de Rognes, de Solliès-Pont, de Toulon, de La Seyne, de Pertuis, de Manosque, d'Alais, de l'Ardèche et de Saint-Jean-d'Angely.

Le succès dépassait toutes les espérances du Comité, mais lui imposait un dur labeur.

Il fallait, en effet, trier, classer, emballer et faire parvenir dans les diverses régions de l'Alsace ces 4.000 prix.

On se mit résolument à l'ouvrage.

A la suite de démarches faites auprès des ministères de la Guerre et de l'Instruction publique, il était entendu que les colis seraient adressés gratuitement par les soins de l'autorité militaire à MM. les capitaines, administrateurs de Thann, de Dannemarie et de Massevaux pour être répartis entre les écoles de ces trois régions. Quant aux 25 caisses nécessaires à ces envois, elles étaient gracieusement offertes par les Nouvelles Galeries, la maison Silbert, Ripert et Cᵒ, et la librairie Ferran.

Alors, commença le dépouillement des cinq cents et quelques paquets reçus et commença aussi, pour les membres du Comité, la série des surprises agréables : que de beaux livres étaient offerts.

On comprendra que nous ne puissions citer ici le nom de tous les donateurs. Nous tenons cependant à signaler que les dons les plus importants ont été faits par les élèves des écoles communales. Citons pour Marseille les envois faits par Mmes les directrices des écoles de filles de la rue François-Moisson, du cours Julien, du boulevard Durbec (Bellevue), de Saint-Barnabé, de La Rose, de La Major, du Vallon de l'Oriol, de La Capelette, des Crottes, de la Bourdonnière, de la rue Eydoux, de Cuges, etc.

Parmi les écoles libres qui ont aussi pensé aux petits Alsaciens, citons l'école paroissiale de la traverse Chape, le pensionnat Razouls, les institutions de Mlle Liautaud et de Mlle Marin.

Il nous est également venu de beaux envois du Collège de jeunes filles d'Alais, des écoles communales de Pertuis, de Rognes et de Saint-Jean-d'Angely.

A côté de ces dons collectifs, variant de 10 à 70 volumes, les dons individuels émanant d'élèves actuels ou anciens de nos lycées de garçons et de jeunes filles ou d'autres établissements faisaient très bonne figure, disons même que quelques lots étaient composés de nombreux et magnifiques volumes.

La liste des noms à citer serait trop longue et on nous excusera de ne pas la donner.

Certes ! les livres étaient beaux, mais combien plus jolies étaient les dédicaces dont la plupart étaient accompagnés ; celle-ci, par exemple :

« Petit élève, sachez qu'en France il y a au moins un cœur qui bat pour vous, c'est celui de Mlle Martin. » Et cette autre : « Un petit garçon qui voudrait être grand pour aller vous défendre. Signé : Maurice Couillet. » Une troisième qui nous vient de Saint-Martin-de-Valams (Ardèche) : « Gilberte Roche envoie avec ce modeste souvenir un peu de son cœur en Alsace. »

Et enfin, cette dernière, si touchante dans sa simplicité, de Jeannette Monnier :

« Je suis heureuse d'avoir eu des prix pour les offrir aujourd'hui avec un bon baiser à une petite sœur d'Alsace. »

A côté de ces exclamations si fraîches de jeunesse et d'amour enfantin, que de pieuses pensées, parfois voilées de tristesse, se lisaient entre les lignes des dédicaces écrites par d'anciennes élèves, aujourd'hui mamans de fils partis à la guerre.

Et accompagnant tous ces témoignages écrits de l'affection de nos enfants pour leurs frères d'Alsace, que de jolis gestes dont nous avons été les témoins attendris : élèves faisant don des prix obtenus cette année même, élèves se cotisant pour offrir quelques beaux volumes entièrement neufs.

En outre des générosités connues que de dons anonymes ont été faits qui n'étaient pas les moins beaux.

Respectueux du désir de ces donateurs, nous ne chercherons pas à mettre un nom là où ils n'ont voulu mettre qu'un geste généreux ; toutefois, nous ne pouvons taire l'émotion qui nous a gagnés quand, découvrant un magnifique volume entièrement neuf, nous n'avons trouvé dedans qu'une carte postale portant sur une face :

« A un enfant de l'Alsace, quatre frères qui donnent leur vie pour qu'il reste Français. » Et, sur l'autre face, la photographie de quatre tout jeunes gens portant crânement le béret du 23ᵉ chasseurs alpins.

A tous merci d'avoir permis au Comité des parents d'élèves des lycées d'associer par un nouveau geste la Provence et Marseille à la France entière, dans les preuves d'affection qu'elle ne cesse de prodiguer aux chères populations de l'Alsace reconquise et réunie pour toujours à la Mère-Patrie.

M. C.

DOULEURS dans le DOS
PILULES FOSTER

Sans rivales pour : douleurs dans le dos et les jambes, courbature, maladies et faiblesse des reins et de la vessie, voies et calculs urinaires, névralgies, rhumatismes, empoisonnement du sang par l'acide urique, hydropisie, etc.

DANS TOUTES LES PHARMACIES ET PAR POSTE
H. BINAC, pharm., 25, r. St-Ferdinand, Paris.
3 fr. 50 la boîte ; 6 boîtes pour 19 fr.

Inouï et Merveilleux

Tous nos **COMPLETS sur mesure** avec essayage et devants incassables.

PRIX UNIQUE 45 fr.

A l'Inouï Tailleur — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37 — MARSEILLE

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées et de sorties dans nos ports a été, hier, de 31 navires, dont 29 vapeurs et 2 voiliers. Signalons :

A l'arrivée : Le vapeur italien *Giovanni-Battista*, venant de Torre-Annunziata, avec 655 tonnes acier; le vapeur anglais *Andarrock*, de Philadelphie, avec 3.388 tonnes charbon; le voilier italien *Rosalinofilo*, de La Calle, avec 104 tonnes charbon de bois; le *Languedoc*, des Transports Maritimes, de Bône, avec 10 passagers, 136 tonnes divers, 288 bœufs, 171 moutons, 4 chevaux; l'*Anatolie*, de la Compagnie Paquet, de Bissaa et Dakar, avec 410 passagers et 1.159 tonnes arachides; le vapeur anglais *Empress*, de Newcastle, avec 3.972 tonnes charbon; le vapeur italien *Egadi*, de Gênes, avec 241 tonnes amandes, sucre, divers; le vapeur anglais *Belgier*, de Baltimare, avec 7.358 tonnes charbon; le *Sous*, de la Compagnie Paquet, de Kénitra, avec 4 passagers, 955 tonnes peaux, céréales, divers; le *Maréchal-Bugeaud*, d'Alger, avec 397 passagers et 398 tonnes blé, vin, primeurs ; la *Ville-de-Madrid*, de la Compagnie Transatlantique, de Philippeville et Bône, avec 189 passagers et 214 tonnes vin, tabac, laine, céréales, primeurs, 13 chevaux; la *Flandres*, des Transports Maritimes, d'Oran, avec 15 passagers et 50 tonnes divers, plus 5.842 moutons.

Au départ : L'*Harmonie*, des Transports Côtiers, pour Cette; le vapeur italien *Aurora*, pour Mellila; le *Félix-Touache*, de la Compagnie Mixte, pour Bône et Philippeville; le *Rhône*, de la Compagnie Mixte, pour Alger; le *Mascara*, de la Compagnie Mixte, pour Nice; le voilier italien *Santa-Filomena*, pour Santa-Teresa; le vapeur anglais *Britannia*, pour Gênes; le *Gard*, des Transports Côtiers, pour Saint-Louis-du-Rhône; la *Garonne*, des Transports Côtiers, pour Saint-Louis-du-Rhône.

Bourse de Paris du 29 Juillet

3 % Français, 69. — 3 % Amortissable, 75 75; 3 1/2 libéré, 91 60.— Obligation Ouest-Etat 4 %, 415. — Argentin 4 1/2 % 1911, 81 60. — Dette Egyptienne unifiée 4 %, 87 95. — Extérieur Espagnol 4 %, 84 85. — Portugais 3 % nouveau, 56 55. — Russe 3 % 1891, 62; 5 % 1906, 87 75; 4 1/2 % 1909, 77; 1914 libéré, 85 65. — Serbe 4 % amortissable 1895, 61 15. — Banque de France, 4475. — Banque d'Algérie, 2528. — Banque de Paris et des Pays-Bas, 865. — Crédit Foncier de France, 1006. — Banque de l'Union Parisienne, 530. — Banque Ottomane, 420. — P.-L.-M. 1025. — Nord, 1215. — Action Andalous, 241. — Nord d'Espagne, 361 50. — Saragosse, 360. — Messageries Maritimes, 69. — Nord-Sud, 101. — Omnibus de Paris, 418. — Tramways, 369. — Canal Maritime de Suez, 3990. — Thomson-Houston, 515. — Briansk, 290. — Rio-Tinto, 1505. — Ville de Marseille 1877, 433. — Ville de Paris 1865, 524 75; 1871, 378; 1875, 493; 1876, 490 50; 1892, 287 50; 1894-1896, 289 25; 1898, 333; 1899, 312; 1904, 332; 1905, 328; 1910 3 %, 304 50; 1912, 219 50. — Méditerranée 3 %, 372; fusion anc., 356; fusion nouv., 360. — Midi, 372. — Sud de la France, 320. — Lombardes anciennes, 182. — Nord d'Espagne 1re série, 349. — Saragosse 1re série, 340 50. — Communales 1879, 442; 1880, 473; 1891, 322; 1892, 354; 1899, 355; 1906, 406; 1912, 204 50. — Foncières 1879, 475 50; 1883, 347 50; 1885, 347; 1895, 374; 1903, 409; 1909, 214; 3 1/2 % 1913 lib., 418; 4 % 1913, 423. — Compagnie Transatlantique 3 %, 294. — Panama à lots, 102. — Suez 5 %, 650.

Bulletin Financier

Paris, 29 juillet. — On s'est montré assez inanimé aujourd'hui sur la plupart des valeurs et la tendance générale s'est montrée plutôt satisfaisante, en dépit de certains petits tassements enregistrés sur quelques titres spéciaux, comme le Rio-Tinto. Le 3 % perpétuel reste à 69 et le 3 1/2 % amortissable à 91 60. Banque de France, 4475; Crédit Lyonnais, 1006; Crédit Foncier, 669; Union Parisienne, 527 et 530; action Est, 765; Lyon, 1025; Midi, 969; Nord, 1215; Orléans, 1188; Ouest, 710 et 715; Suez, 3990; Omnibus, 420; Thomson-Houston, 520 après 525; Banque Ottomane, 420; Extérieure Espagnole, 84 85; Russe 1891-1894, 62; Russe 1906, 87 75; Nord de l'Espagne, 361 et 363; Saragosse, 360; Briansk ordinaire, 292; Rio-Tinto unités, 1505 après 1510. Sur le marché en banque, la Balia clôture à 304; Maltzof, 402; Platine, 372; Hartmann, 360; Toula, 1053; Cape-Copper, 69 25; Mont-Elliott, 72 50; Spassky, 55 25; Tharsis, 147; Utah-Copper, 366; Malacca ordinaire, 119 50; Kuala-Lumpur, 86 75.

Bourse de Marseille du 29 Juillet

3 % Nominatif, 68 70. — 3 % au porteur, coupures 100, 68 90; 200 (9-10), 69. — Espagne 4 % (240), 86 10. — Japon 4 % 1905, 76 25. — Russie 4 % or 1889, 72 50; coup. 20 fr., 72 75; 5 % 1906 (séries 1 à 273), 87 50. — Banque de l'Algérie (ex-c. 127), 2520. — Panama à lots, 100 50. — Docks et Entrepôts de Marseille, 399. — Marseille 1890 3 1/2 %, 440; 1894 3 1/2 %, 331; 1905 3 1/2 %, 414. — Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 300. — Grand'Combe, 2120. — Raffineries de Saint-Louis, 1200. — Immobilière Marseillaise, 487 50. — Afrique Occidentale, 1099. — Fournier L.-Félix et Cie, 134. — Glycérines, 340. — Petit Marseillais, 357. — Paris 1865 4 %, 525; 1871 3 %, 373; 1899 2 %, 312; 1910 3 %, 302. — Foncières 1885 2.60 %, 350 50. — Communales 1891 3 %, 327; 1906 3 %, 404 50. — Foncières 1909 3 %, 217 50. — Communales 1912 3 % lib., 206. — Foncières 1913 3 1/2 % lib., 418. — P.-L.-M. fusion anciennes 3 %, 357; nouvelles, 361. — Ouest-Oural 4 1/2 %, 381.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 29 juillet. — Dicchi Maximilienne, place Vivaux, 12. — Campocasso Benoîte, rue d'Alexandrie, 49. — Guigue Louis, rue Granoux, 33.— Cristofari Marie, rue Chevalier-Paul, 30. — Armand Louis, rue Montolieu, 31. — Allègre Fernande, rue Belle-de-Mai, 131. — Clabé Jean, Croix-Rouge. — Sibla Marie (de passage). — Liquidato Marcelle, rue Roquebrune, 11. — Combernous Maurice, rue de Forbin, 61. — Baldacci Anne, rue des Moulins, 2. — Nardy Jean, boulevard Amayen, 61. — Aude Léon, boulevard de la Thèse, 21.

Total : 22 naissances, dont 9 illégitimes.

DECES du 29 juillet. — Ferraris Marie, 45 ans, place du Jardin-des-Plantes, 13. — Baudoin Jeanne, 73 ans, rue Saint-Savournin, 85. — Garello Teresa, 65 ans, rue Terrusse, 107. — Arbaud Nicolas, 20 ans, chemin de la Madrague-de-la-Ville, 126. — Roustan Joséphine, 65 ans, Saint-Just. — Marchiano Henri, 4 ans, rue Consolat, 166. — Viola Stanislas, 83 ans, rue Coin-de-l'Humilité, 1. — Evangelista Georges, 6 mois, rue Longue-des-Capucins, 29. — Bagnoli Fallerina, 6 ans, boulevard Dahdah. — Dravet Joseph, 44 ans, La Valentine. — Gay Célestine, 57 ans, rue Neuve, 36.— Houiné Lucette, 2 mois 1/2, rue Clotilde, 45. — Lamaison Anna, 2 ans, rue Longue-des-Capucins, 85. — Langella Léopold, 10 mois, quai de Rive-Neuve, 44. — Piras Marie, 2 ans 1/2, rue Sylvestre, 42. — Deluy Auguste, 56 ans, rue Milianah, 5. — Malet Mario, 57 ans, rue Gourjon, 5. — Sostes Jean, 2 mois, rue Bernard-du-Bois, 48. — Pignataro Albert, 2 mois, rue Bonneterie, 5. — Meliore Jean-Baptiste, 10 mois, avenue d'Arenc, 7. — Gaston Joseph, 63 ans, Saint-Louis. — Debay Philomène, 56 ans, rue des Abeilles, 11. — Blachet Marie, veuve Martin, 72 ans, boulevard Bompard, 56. — Belleurre Louis, 79 ans, Saint-Barthélemy. — Municchi Louise, 26 ans, boulevard Mouren, 10. — Denegris Lazare, avenue de la Capelette, 80. — Solari Emile, 9 ans, boulevard de Strasbourg, 93. — Angot Charles, 47 ans, quai de Rive-Neuve, 20. — Aggeri Carolina, 40 ans, traverse de la Calade, 4. — Dubessey Henriette, 24 ans, rue de Suez, 39. — Allisio Rosa, 35 ans, rue des Jardins, 27.

Total : 33 décès, dont 10 enfants, plus 1 mort-né.

VERITABLE TISANE DES TREIZE PAQUETS du PÈRE Blaize

CONTRE TOUS LES VICES DU SANG ET L'IRRITATION

Prix 0.60 le paquet; par poste 0.90

Maison BLAIZE PERE, 4 a, r. Méolan
Le second magasin (par la rue de Rome)
Ne pas se tromper

REFUSER LES IMITATIONS

Etude de Mᵉ GOUIN, huissier à Valensole (Basses-Alpes).

VENTE

Par suite de saisie-gagerie transformée en saisie exécution par jugement du Tribunal civil de Digne, en date du deux juillet 1915, enregistré en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du Tribunal civil de Digne, du 26 du courant, enregistrée.

L'an mil neuf cent quinze et le huit août, à neuf heures du matin, à Valensole, sur la place Thiers, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES du matériel et objets mobiliers du Café de l'Univers**, comprenant :

Tables marbre en fer et en bois, chaises paillées et pliantes en fer, billard avec ses accessoires, cinéma et sa cabine, lustres en cuivre, lampes à essence, bancs, guéridons marbre et en fer, pendules, comptoirs, vases de Chine, brûloir à café, fourneaux, rideaux, armoire à glace, commode, bureau, tables de nuit mappemonde, tapis à jouer, etc., etc. La vente aura lieu au comptant, il sera prélevé 5 % en sus pour frais de vente.

Valensole, 18 juillet 1915.

L'huissier : GOUIN.

AVIS aux MERES de FAMILLE

La **FECULE GIDET Lacto-Phosphatée**, la meilleure de toutes les farines pour l'alimentation de l'enfance, sera vendue pendant toute la durée de la guerre **0 fr. 60** la boîte de 300 grammes au lieu de **1 fr. 25.**

Cette faveur, due à la générosité d'une personne protectrice de l'enfance, pour parer aux difficultés des circonstances pénibles que nous traversons, cessera avec les hostilités.

Dépôt : Pharmacie DIANOUX, Gd Chemin d'Aix, 30 — Marseille
et dans toutes les Pharmacies, Drogueries et Maisons d'Alimentation

ASTHME la Poudre et les Cigarettes de l'abbé Leroy arrêtent instantanément les plus violents accès d'Asthme, d'Oppression ou d'Etouffement, Toux rebelle. Leur usage journalier procure une guérison certaine. 1 fr. 60 la boîte expédiée franco contre mandat adressé à Gastinel pharmacien, 94, Rue de la République, 94, à Marseille.

ECOULEMENTS anciens ou récents guéris en 3 jours, sans injection, par les **CAPSULES Sᵗ-AMARIN** PHARMACIE MEILHAN 8, allées de Meilhan, Marseille.

SAGE-FEMME Mᵐᵉ Arnaud, 26, all. Capucines, prend pens. Consult. t. l. j. Discrétion.

Mᵐᵉ YRAM donne bons conseils, réuss. en t., 32 ans succès, tr. sérieux et honor. Pas confondre, rue d'Aubagne, 26, au 1ᵉʳ.

ON DESIRE louer villa meublée 5 pièces, très ombragée, bord de mer si possible, près station tramways. Ecrire J. M., bureau du journal.

QU PINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture, 1 MARSEILLE

CHAMBRES meublées indépendantes pour hommes à louer. S'adresser boulevard Notre-Dame, 11, à la droguerie.

MECANICIENNES avec machine demandées, Equipement militaire, 12, quai du Canal, 4ᵉ ét.

PLUSIEURS places d. tombeau à céder p. gde porte. Ecrire p. r. Préfecture M. F. Roux.

Epicerie à vendre, rec. 120 p. j. cause m. Ecr. Pignol, P. R. 3-Mages.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal

LE PETIT PROVENÇAL

aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8ᵉ au 15ᵉ jour après** la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra la date de l'acte, les noms prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

MINISTERE DE LA GUERRE

Service de l'Habillement

Concours restreint pour la fourniture de :

- 2.000 chéchias de tirailleurs ;
- 2.000 chéchias de chasseurs d'Afrique ;
- 3.000 étuis de revolver ;
- 3.000 porte-fourreaux, série Z ;
- 5.000 étrilles ;
- 2.000 lanternes de cantonnement ;
- 1.000.000 paires lacets cuir, pour brodequins ;
- 20.000 mouchoirs couvre-nuque kaki ;
- 20.000 mouchoirs couvre-nuque bleus ;
- 7.000 cravates bleues ;
- 7.000 cravates kaki ;
- 2.000 courroies de dessus de havresac.

Pour la confection de :

- 12.000 sacs de couchage, en huit lots de 1.500 (dont 6.000 réservés aux ouvroirs et femmes de mobilisés) ;
- 10.000 manteaux drap kaki ;
- 10.000 bonnets de police drap kaki.

Pour renseignements, s'adresser à la 2ᵉ Sous-Intendance de Marseille, 9, rue Sainte-Victoire.

A VENDRE au prix de Fabrique grosse quantité de : **Toile kaki. Toile bleue. Cretonne écrue** (française). **Fil à coudre.** Confections pour hommes et vêtements de travail. **Max. Rappaport, 2, rue d'Aix**, Marseille.

OUVRIER sérieux demandé pour clouage caisses, au Rouet. Voir Perrin, avenue Pasteur, 1.

EMPLOI GERANTE magasin spécialités alimentation fine offert à personne très commerçante, excellente tenue. Appoint., intérêt sur chiffre vente et logement. Immédiat. disponible. Référ. 1ᵉʳ ordre et caution, exigés. S'adr. 173, Prado. Inutile se présenter si conditions indiquées pas remplies.

Mᵐᵉ Vᵛᵉ ANDREA La consulter c'est réussir en tout, 12, rue Châteauredon, 1er étage.

LE STYLO DU SOLDAT Pour écrire sur le champ de bataille avec de l'eau, du vin, du café, etc. **INDISPENSABLE AUX MILITAIRES** est expédié franco par poste AVEC UNE PLUME DE RECHANGE Contre **1 fr. 15** adressés à **M. JUGE**, dépositaire du **"Petit Provençal"**, à Toulon.

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES 46, rue Fortia, 46

A LOUER belle chambre et salle de bains avec gaz et électricité, avec ou sans pension, chez dame veuve, vue sur la rade, 4, quai de la Joliette, au 2ᵉ étage.

REFUGIE ouvrier peintre en bâtiments demande emploi. Ecrire Hôtel d'Orient, rue des Phocéens.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 30 juillet

— 34 —

Fils de Française

Grand roman d'actualité

DEUXIEME PARTIE

Kultur

Mais, là, patriote exaspéré, — « Deutschland über alles ! » — ici, c'était le commis-voyageur en défiance, en découragement, en critique, — à qui, hélas ! pour écouler sa camelote, la clientèle ne manquait pas !...

La guerre le trouvait pourvu d'un grade très satisfaisant pour son ambition de roturier.

Grade hors classe. Il n'avait point d'unité sous ses ordres. Ses fonctions très spéciales l'attachaient au grand-quartier général en campagne « à la disposition du commandement » — pour quelles besognes, on le devine, ayant vu notre homme opérer à Lar... sous un déguisement d'ecclésiastique.

Or, à ce mandat élastique correspondaient des pouvoirs fort étendus, pouvoirs occultes en réalité bien supérieurs à ceux que lui conférait son rang dans la hiérarchie de l'armée.

Bouffi, au physique, par la bonne chère, bien que sanglé dans un uniforme trop étroit pour son embonpoint, il bedonnait, il avait le teint fortement enluminé des gros mangeurs et gros buveurs ; bouffi, au moral, par les honneurs (au pluriel), tout, en lui, suait la suffisance, l'orgueil, la volonté d'étaler son pouvoir, d'imposer sa domination, avec cette grossière et bruyante arrogance que laisse éclater le Teuton là où il se croit le plus fort, — et qui se mue si aisément en plate servilité, pour peu qu'il ait trouvé son maître.

Si, et nonobstant les confidences de son beau-frère ,la stupeur de Marguerite avait été grande en reconnaissant sous un uniforme exécré l'être immonde qui l'abusa si indignement, guère moindre avait été celle de l'imposteur, de retrouver sa femme là où avait vu le jour le malheureux auquel il vola jadis sa personnalité.

Certes, le hasard seul ne guidait point ses pas vers cette maison que, du reste, il n'avait jamais complètement perdue de vue.

Dès le retour au pays natal du revenant d'Amérique, il en avait été informé par le sous-ordre chargé, outre d'autres missions locales, de dresser minutieusement, ici, comme ses congénères ailleurs, tout du long du chemin prémédité de l'invasion, la liste des notables désignés pour servir d'otages, ainsi que les ressources de chaque habitant, en vue des réquisitions futures.

De prime abord, ce retour n'avait pas été sans lui causer une surprise désagréable.

Puis, avec sa coutumière souplesse, grâce à quoi il savait, en toutes circonstances, d'adapter aux circonstances pour en tirer parti, il avait bâti là-dessus une combinaison dont nous verrons prochainement les effets.

Il venait à ce logis avec un dessein parfaitement arrêté, sachant qui il y trouverait, — sauf, toutefois, Marguerite, arrivée au village postérieurement au départ de son agent.

Après lui-même, elle était, assurément, la dernière personne qu'il s'attendît à rencontrer sous le toit de Joseph Sermaize !...

Aussi, l'avons-nous dit, un moment, en dépit de son impudent aplomb, il était demeuré confondu.

Mais ce n'avait été qu'un trouble passager, auquel succéda, au contraire, une sauvage poussée de vanité.

Ha ! ha ! la revanche qu'il s'était promise, vis-à-vis de cette femme, le jour où elle le traita comme un laquais !

Il la tenait, enfin, sa revanche ! les rôles étaient changés !

A l'orgueilleuse, aujourd'hui, de s'humilier, — et de trembler !...

Ce fut, traînant le sabre, le torse bombé, aux lèvres un sourire d'insultant triomphe, qu'il franchit le seuil de la chambre où Marguerite qui, par un formidable effort de volonté s'était ressaisi, s'apprêtait à soutenir le choc.

Très pâle, mais s'appliquant à ne rien laisser paraître de ses terreurs secrètes, vaillante, elle se dressait devant lui, la tête haute, dans une attitude de froide, de souveraine dignité.

— Eh ! bien, Madame, dit-il en s'inclinant avec une ironique affectation de respect, la main à la visière de la casquette, que pensez-vous de la surprise ?...

Ayant vainement attendu une réponse, il poursuivit :

— Vous me croyiez mort, et vous me revoyez en parfaite santé ; vous m'aviez chassé de votre France, et j'y rentre en maître, ainsi que je me l'étais promis. Demain, je la tiendrai sous mon talon !

— Vous me demandez ce que je pense de la surprise ? Outre que je n'en pense rien de flatteur pour vous, puisqu'elle témoigne d'un nouveau mensonge s'ajoutant à tant d'autres, elle n'a même pas le mérite d'être une surprise pour moi, qui suis actuellement édifiée, sinon sur vous, du moins sur quelques-uns de vos avatars criminels...

— Vraiment ?

— Je sais vos talents de comédien, votre dextérité à vous couler dans une personnalité étrangère pour tromper plus sûrement et plus lâchement la confiance de l'hôte qui vous a fait accueil, je sais qu'après avoir été, pour m'abuser, Julien Sermaize, vous fûtes Léopold Venin pour porter au foyer de son frère Joseph la honte et le deuil ; qu'enfin, sous cet uniforme de soldat, vous êtes et vous restez Karl Vacker, espion prussien.

Ainsi percé à jour, malgré tout, il demeura décontenancé, tandis qu'elle continuait avec une âpreté vengeresse :

Quant à tenir écrasée sous votre talon cette noble France dont vous avez trahi l'hospitalité, halte-là ! vous n'y êtes pas encore ! Vous vous vantez d'y rentrer en maître — en maître, oui ! à la façon d'un cambrioleur qui revient crocheter la porte de la maison où il fut reçu en ami, — mais laissez venir le gendarme !

Karl Vacker éclata d'un rire grossier.

— En attendant, il court, il court, le gendarme ! et vos insolences me rappellent fort à propos que c'est moi, pour le quart d'heure, qui en remplis les fonctions.

Sans transition, quittant la raillerie, — d'un ton inquisitorial, durement :

— Où est l'*Anglais ?*

Marguerite frémit, comprenant la perfidie tendancieuse d'une accusation qui, dans l'état d'exaspération des Allemands contre tout ce qui touchait de près ou de loin à l'Angleterre, équivalait à une condamnation anticipée.

Muette, incapable d'articuler un mot, combien elle regrettait de s'être laissée aller à l'imprudente satisfaction d'arracher ses masques à ce misérable, — aussi à des violences de langage dont il ne manquerait pas de s'autoriser pour légitimer sa vengeance !

Car, par le récit des atrocités commises en Belgique sous couleur de représailles par ces éhontés hypocrites, jamais à court de prétextes pour justifier leur rage sanguinaire, elle ne connaissait que trop leur procédure favorite en pareil cas !

Evidemment, Vacker haïssait dans la mesure où il le redoutait, ce Joseph Sermaize, qui en savait si long sur son compte.

Le faire passer pour un de ces Anglais exécrés, c'était, évidemment, le moyen le plus expéditif de l'envoyer au mur, sans autre forme de procès.

Se demandant si elle n'avait point contribué à livrer au peloton d'exécution l'excellent homme qui, ému de son infortune, et acceptant pour bonne une obligation à son bénéfice tirée sur lui par un faussaire, l'avait si généreusement acueillie, la malheureuse, consciente de l'horreur de sa situation, se renfermait dans un silence tragique...

C'est qu'elle avait entendu l'échappement d'une automobile arrêtée devant la maison... C'est qu'elle entendait maintenant dans l'escalier, un pilonnement significatif, dont le heurt, à chaque marche, retentissait en un choc douloureux jusqu'au fond de son cœur.

Le soudard, qui la couvait d'un regard soupçonneux, s'impatienta :

— Vous déciderez-vous, enfin, à parler ?...

Et, impérieux :

« Où est l'*Anglais ?*

— Oh ! oh ! intervint alors une voix railleuse, vous ne semblez pas, herr hauptmann, les aimer fort, les Anglais ?... Ils ont en effet, ce me semble, quelque peu dérangé votre jeu !...

Joseph Sermaize entrait, se traînant péniblement sur ses béquilles...

« Seulement, continua-t-il, vos indicateurs en seront pour leurs frais, mon maître, s'ils m'ont dénoncé comme tel à votre rancune, car de vous je n'ai rien à craindre de par ma nationalité que vous connaissez mieux que quiconque, n'est-ce pas, herr Léopold Venin ?

— Vous vous moquez ? — grinça l'autre.

— Je m'en garderais ! Voici mon passeport. On peut le vérifier. Pas plus que mon état-civil il n'est truqué, — lui !

Transporté de fureur, Vacker fonça sur lui, menaçant.

— Anglais ou non, béquillard, je saurai bien te rabattre le caquet.

— Frappez ! fit son adversaire, sans s'émouvoir, je suis citoyen de l'Union !

— Je m'en fous !... l'Allemagne se fout de l'Amérique et de l'Union !... elle se fout de tout !... l'Allemagne est au-dessus de tout !...

Le Teuton s'exaltait à mesure. Et c'était vrai, qu'il se « foutait » de tout, partageant l'état d'esprit de ses compatriotes, qui, à cette heure, grisés par leurs éphémères premiers succès, semblaient, dans un vertige de folie, d'insolent orgueil, vouloir jeter le gant au monde entier !

MAXIME AUDOUIN.

(La suite à demain.)

Annonces Economiques "Classées"

DEMANDES D'EMPLOIS

La ligne **0 fr. 50**, minimum 2 lignes

CONCIERGE s. enf. dans bonne maison, demande même place dans villa. Ecr. Jean Laurent, poste rest. St-Ferréol.

JEUNE BONNE demande place sérieuse. Ecrire Louise A., 49, rue Sylvabelle.

FEMME de chamb., ven. de Paris, référ., dem. pl. hôtel ou pens. fam. L. L., 3, rue de la Butte.

OFFRES D'EMPLOIS

FRAISEUR de Lsses demandé, Fabrique de Chaussures Malaspina, 30, rue du Muguet.

JEUNE HOMME présenté par ses parents, demandé, 38, rue de la République, mag.

JEUNES filles pour travail facile en sparterie demandées, place de l'Observance, 2, 1ᵉʳ étage

PORTEFAIX conn. parfait. travail quai, douane demandé rue Montaux, 96, bien rétribué. Se prés. seulement avec sérieuses références, de 7 à 8 h. du matin.

OUVRIERES papetières, cartonnières demandées, 7, rue Marius-Jauffret.

JEUNE HOMME de 13 à 14 ans, présenté par ses parents demandé pour faire les courses, 14, rue Saint-Ferréol, au 1ᵉʳ Se présenter de 9 h. à 11 h.

OUVRIERES sérieuses pour le papier à cigarettes demandées ; on met au courant, travail facile, bien rétribué après avoir appris. Se prés. 7, rue Marius-Jauffret.

DEMI-OUVRIERES couturières demandées, rue Breteuil, 166, au 4ᵉ.

ON DEMANDE manœuvres et ouvriers métallurgistes, ateliers de Literie, 25, boulevard Vauban.

BONNE à tout faire et connaissant la cuisine demandée, 12, Grand'Rue, magasin.

CHARCUTIER pour fabrique est demandé, nourri ou non. Se présenter, 67, Grand'-Rue..

DEMI-OUVRIERE, apprentie et apprentie dégrossie piqueuses de bottines demandées, rue des Treize-Escaliers, 9, au 1ᵉʳ

BONS coupeurs à la série demandés, Fabrique de Chaussures H. Castanier, 35, rue des Princes.

OUVRIERES tricoteuses à la machine, demandées, rue Sainte, 66 c, au 1ᵉʳ.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : Un garçon d'écurie sachant bien soigner les chevaux, de 45 à 50 ans, avec certificats et références ; cordonnier au cloué pour enfants et fillettes ; jeune garçon de bar dégrossi ou débutant ; jeune garçon de 17 à 18 ans garçon livreur, fort pour conduire un âne ; forgeron-charron et un jeune frappeur dégrossi ; ouvrier et demi-ouvrier cyclistes ; apprenti chaudronnier sur cuivre ; ouvrier électricien téléphoniste ; un mouleur staffeur ; ouvrière pour le gommage des cartes postales ; demi-ouvrière papetière ; ouvrière, demi-ouvrière repasseuses ; nourrice pour chez les patrons ; cuisinière pour Philippeville (Algérie). S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie.

LEÇONS

JEUNE homme sér., ayant diplômes, donnerait leçons anglais et grec dans familles ou pensionnat. Ec. Louis, Hôtel d'Europe.

LOCATIONS

CHAMBRE et cuisine meublées avec eau et gaz. 50 fr. par mois, 46, rue Fortia.

CHAMBRE vide demandée dans maison propre et bien tenue. Faire off. Olive, rue République, 65.

ON DEMANDE à louer chambre et cuisine vides. Briquet, 43, rue République, 1er.

VILLA, trois pièces, meublée, jolie vue sur mer, jardin, terrasse, lavoir, eaux, près tram, à louer de suite. S'adresser le matin, de 9 h. à 11 h., 6, boul. Casimir-Maire, Vieille-Chapelle, Marseille.

PROPRIETES

J'AI ACHETEURS de 3 maisons centre, 25 à 30.000 fr. Ayraulet, 15, rue Longue-des-Capucins.

MAISON avec établis. et terrain b. de mer, r. des ag. Ecrire Christol, p. r. Préfecture.

VILLEGIATURES

VILLECROZE (Var). — A louer au mois, maison meublée, quatre p., pays sain, frais, à proximité gare. Ecr. Bonnefoy C., Villecroze.

FONDS DE COMMERCE

MAGASIN de légumes et primeurs à vendre. S'adresser rue Bernex, 2.

BAR à céder avec facilités, petits frais. S'adr. Roussel, 8, place d'Aubagne, coiffeur.

EPICERIE dans banlieue à céder au plus tôt, cause de maladie. S'ad. bureau de tabac, octroi de Saint-Julien.

ACHETERAI baraque de journaux. S'ad. à Mme Loubière, rue des Lices, 21, St-Victor.

CONFORTABLE étage meublé à vendre, cause départ. S'adr. boulangerie, r. A.-Thiers, 41.

OCCASIONS

ON DESIRE acheter canot auto ou bateau mixte. S'adr. à La Butineuse, bd Oddo.

A VENDRE 1 batteuse bon état, moyenne cult. avec manège à 2 ch. 400 fr. ; 2. 1 cuve à vin, bois de mélaise, 40 hect. ; 3. 2 voitures états neufs, genre charrettes anglaises. Borel, Quatre-Chemins Aygalades.

BILLARD à vendre, bonne occasion. Dargonnier, 25, rue de Rome.

MACHINES A COUDRE Singer, canette centrale et autres, grosses et petites, riches occ., 35, rue de Village, magasin.

ROCHET-SCHNEIDER 35 ch., landaulet limousine Labourdette, parfait état de marche, 5.000 fr. Ecrire G. Benoit, 35, chemin de l'Eglise, Montredon.

PERDUS ET TROUVES

LA JEUNE FILLE qui dimanche matin, à 10 h. 30, se trouvait dans tramway Vauban-Joliette et descendit avec son père rue de la Darse, en face la rue Glandevès, est instamment priée de réclamer l'objet perdu. Médaille 5 A, rue Montevideo.

PERDU depuis 16 juillet, en-cas soie verte, manche écaille, nom or. Rapp. c. réc. 62, chemin Batterie, Malmousque.

CAPITAUX

ARGENT de suite sur meubles, pianos et marchandises, cession de loyer, Ayrault, 15, rue Longue-des-Capucins.

5.000 FRANCS sont demandés p. com. sér., donnant gros bén. immédiats. Caravel, 113, rue d'Italie. 2ᵉ étage, de midi à 2 h.

AVIS DIVERS

AVENIR DÉVOILÉ

Mᴹᴱ MARIA Consultations depuis 1 fr., maison hon., rue Neuve, 8, 3ᵉ.

Mme ANGEVIN, cartomancie, travail honnête et précis tous les jours et le dimanche de 9 h. à 7 h. soir, 1 fr. dames, 2 fr. messieurs, 1, rue de la Loi, boulevard Baille, angle pharmacie.

Mme DOR prédit l'avenir, rue de la Darse, 69, entresol, t. s.

BRIQUETS

FOURNITURES pour briquets, lampes de poche, Paul Toche, 26, rue Longue-des-Capucins.

COUTURIERES

BONNE couturière de Paris, ferait travaux de couture à prix modérés, 7, rue Bel-Air. Spécialités de blouses et corsages.

GERANCE

EX-NEGOCIANT pouvant fournir caution. et références sér. cherche gérance. Ecr. S. Auban, bureau du journal.

DAME sér. dem. gérance place ch. 1 ou 2 pers. S'ad. E. S., rue de la Butte, 3.

SAGE-FEMME

ACCOUCHEMENTS pensionnaires 40 fr. consult. gratuites de 1 h. à 5 h. Place enfants. Discrétion absolue. Mme Arnaud, sage-femme bd de la Madeleine, 219.

SAGE-FEMME herboriste de 1re classe, traitement efficace pour retard, Mme Réjaud, 93, rue de Rome, 1er. Consultations tous les jours et le dimanche de 9 h. à 6 h. Correspondance. Discrétion.

POUR NOS SOLDATS

PIEDS SENSIBLES. — Les ampoules, écorchures, frottements douloureux de la chaussure ou de la selle, sont prévenus ou guéris par le cosmétique **« Le Marathon »**, baume des soldats et des marcheurs. La boîte 75 centimes franco.

POUX ET VERMINE de toutes les parties du corps sont rapidement détruits par la poudre végétale **« La Parasicide »**. Supprime l'onguent gris. Le paquet, 50 centimes franco. Laboratoire des Spécialités Hygiéniques, 57, rue Saint-Jacques, Marseille.

DIVERS

PRESERVEZ-VOUS des mouches. Fabrique de rideaux chasse-mouches, 25, place Thiars, Annexe du Manchon Armé Lux.

CARTES POSTALES superbes pour vendre partout 5 et 10 cent., avec 50 % de remise. Directeur Actualités, 5, r. des Flottes, Nimes.

PILES ELECTRIQUES HEKLA, pile sèche pour moteurs, sonneries. Viard, Pont-Saint-Esprit (Gard).

INSTITUT sychosique de Toulon (Var), cours de la doctrine spirite « Spiritualisme moderne » des médiumnités « partie scientifique » et des guérisons médianimiques. Arnaud, 4, avenue de Claret.

ATELIER de coupe couture pour confection militaire, demande entreprise. S'adr. rue Sainte, 66 c, au 1er.

PETITE CORRESPONDANCE

ODILE. — Clément, je t'attends cet après-midi de 1 h. 30 à 2 heures, au bas de la rue Curiol.

Nos prochaines annonces paraîtront MARDI 3 AOUT.